

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**RAPPORT D'EXECUTION DU
BUDGET DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2024**

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES.....	II
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	IV
RESUME EXECUTIF	VI
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT.....	3
I- Ressources du budget général.....	3
II- Ressources des CAS.....	13
DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT.....	15
I- Charges du budget général	15
II- Charges des CAS	19
TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET.....	20
I. Soldes budgétaires	20
II. Financement	21
III. Indicateurs caractéristiques des finances publiques	22
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFFICULTES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET	25
I- Mise en œuvre de la décentralisation	25
II- Mise en œuvre de la Budgétisation Sensible au Genre	26
III- Passation et exécution des marchés publics	27
IV- Gestion de la dette flottante.....	32
V- Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget.....	33
Conclusion.....	35
ANNEXES	IX
GLOSSAIRE	XII
TABLES DES MATIERES	XIII

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Ressources du budget général de l'exercice 2024 (en milliards)	3
Tableau 2 : Recettes des impôts et taxes (en milliards).....	8
Tableau 3 : Recettes douanières des exercices 2024 (en milliards)	9
Tableau 4 : Recettes non fiscales de l'exercice 2024 (en milliard).....	10
Tableau 5 : Situation des émissions de BTA selon les maturités (en milliards)	12
Tableau 6 : Répartition des ressources obtenues des OTA et OT par maturité (en milliards)	12
Tableau 7 : Prêt direct et placement privé (en milliards)	13
Tableau 8 : Emprunts (en milliards)	13
Tableau 9 : Ressources des CAS pour l'exercice 2024 (en millions de FCFA)	14
Tableau 10 : Charges budgétaires en 2024 (en milliards)	15
Tableau 11 : Charges des CAS pour l'exercice 2024 (en millions de FCFA)	19
Tableau 12 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)	20
Tableau 13 : Soldes budgétaires en 2023 et 2024 (en milliards)	21
Tableau 14 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards).....	21
Tableau 15 : Indicateurs du suivi du programme économique à fin décembre 2024	22
Tableau 16 : Cibles indicatives du Programme économique et Financier.....	23
Tableau 17 : État de réalisation des critères de convergence	23
Tableau 18 : Indicateurs de surveillance multilatérale	24
Tableau 19 : Situation résumée d'exécution de la trésorerie à fin décembre 2024 (en milliards)	24
Tableau 20 : Répartition des crédits transférés au profit des CTD (en milliards)	25
Tableau 21 : Répartition de la DGD en investissement	26
Tableau 22 : Exécution des dépenses sensibles au genre en 2024	27
Tableau 23 : Performances globales au 31 décembre 2024 de la passation des marchés publics 2024 par catégorie de MO/MOD	28
Tableau 24 : Performances globales au 31 décembre 2024 de l'exécution des marchés publics 2024 par catégorie de MO/MOD	29
Tableau 25 : Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2024 (en milliards)	33
Tableau 26 : Avances de trésorerie en 2024	33
Tableau 27 : Situation des régies d'avances en 2023 et 2024	34

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du taux d'accroissement des recettes budgétaires sur la période 2021-2024	4
Graphique 2 : Réalisation des recettes internes en 2024 (en milliards)	4
Graphique 3 : Réalisation des recettes pétrolières (en milliards)	5
Graphique 4 : Réalisations des recettes non pétrolières (en milliards)	5
Graphique 5 : Poids des composantes des recettes non fiscales en 2024	11
Graphique 6 : Réalisations des dépenses courantes (en milliards)	16
Graphique 7 : Exécution des dépenses en capital (en milliards).....	17
Graphique 8 : Répartition par résidence du service de la dette en 2023 et 2024	19

Liste des annexes

Annexe 1 : Plan de Trésorerie en 2023 (en milliards)	ix
Annexe 2 : Exécution des dépenses sociales	x
Annexe 3 : Programmation des marchés publics.....	xi

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE :	Autorisation d'Engagement
AFD :	Agence Française de Développement
AMBACAM :	Ambassade du Cameroun
APE :	Accords de Partenariat Economique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCT :	Balance des Comptes du Trésor
BE :	Balance d'Entrée
BEAC :	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIP :	Budget d'Investissement Public
BID	Banque Islamique de Développement
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BTA :	Bons du Trésor Assimilables
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
CA :	Caisse d'Avance
CAA :	Caisse Autonome d'Amortissement
CAS :	Compte d'Affectation Spéciale
CDI :	des impôts Centre divisionnaire
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CERBER :	Système de collecte, d'exploitation et de restitution des données élémentaires des établissements assujettis
CIME :	Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
COPPE :	Comptage Physique du Personnel de l'Etat
CP :	Crédit de Paiement
CRI	Centre régional des impôts
CSPH :	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CUT :	Compte Unique du Trésor
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGI :	Direction Générale des Impôts
DGTCFM :	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DIT :	Douala International Terminal
DP	Division de la Prévision
DTS :	Droits de Tirage Spéciaux
ECMR :	Emprunt obligataire de l'Etat du Cameroun
EP :	Etablissements Publics
FINEX :	Financement Extérieur
FMI :	Fonds Monétaire International
HAD	Honoraires d'Agréés en Douane
ID :	Interventions Directes
INS :	Institut National de la Statistique
IRPP :	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS:	Impôt sur les Sociétés
LF :	Loi de Finances
LFR :	Loi de finances rectificative

OT :	Obligations du Trésor
OTA :	Obligations du Trésor Assimilables
PEC :	Prise en Charge
PEF :	Programme Economique et Financier
PIB :	Produit Intérieur Brut
PLANUT :	Plan d'urgence Triennal
PME :	Petite et moyenne Entreprise
RAP :	Restes A Payer
SGS :	Société Générale de Surveillance
SNH :	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA :	Société Nationale de Raffinage
TEC :	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TTA	Taxe sur les opérations de Transfert d'Argent
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

RESUME EXECUTIF

La loi de finances 2024 a été mise en œuvre dans un contexte marqué sur le plan international par : (i) la multiplication des obstacles aux échanges, en lien avec les perturbations des chaînes d'approvisionnement, du fait de la fragmentation géoéconomique accrue et de la poursuite de la guerre russo-ukrainienne ; (ii) l'assouplissement de la politique monétaire de plusieurs banques centrales ; (iii) la dégradation des conditions climatiques qui influencent négativement les rendements agricoles.

Au plan national, le contexte de l'exécution du budget est caractérisé par : (i) le relèvement des prix des carburants à la pompe en février 2024 ; (ii) la réduction de la dette publique intérieure par le biais des ressources issues d'un emprunt extérieur spécifique. (iii) la baisse des cours mondiaux du pétrole ; (iv) la revalorisation des salaires et des allocations familiales ; (v) la conclusion satisfaisante de la 6^{ème} revue du Programme Economique et Financier ; et (vi) l'adoption d'une loi de finances rectificative (LFR), à travers l'ordonnance n°2024/001 du 20 juin 2024, qui a revu à la hausse de 533,0 milliards le budget de l'État pour le situer à 7 278,1 milliards, dont 65,6 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale (CAS).

L'exécution du budget à fin décembre 2024 est caractérisée par un niveau satisfaisant de mobilisation des ressources, tirée par les recettes internes, ainsi qu'une maîtrise de l'exécution globale des charges budgétaires. Les ressources totales de l'Etat ont été mobilisées à hauteur de 6 117,1 milliards dont 20,3 milliards des recettes de CAS, soit un taux d'exécution de 84,0%. Quant aux charges budgétaires globales ordonnancées, elles sont de 6 741,6 milliards (dont 11,3 milliards pour les CAS), soit un taux d'exécution de 92,6%.

S'agissant **du budget général**, sur une prévision annuelle de 7 212,5 milliards, les ressources s'établissent à 6 096,8 milliards, soit un taux de réalisation de 84,5%. Elles baissent de 86,6 milliards (-1,4%) par rapport à l'exercice budgétaire 2023. Les recettes budgétaires contribuent à 83,2% des ressources du budget général mobilisées en 2024.

Par grandes composantes, son exécution à fin décembre 2024 se présente comme suit :

- Exécution en ressources

Le taux de réalisation des recettes budgétaires est de 96,9% tandis que celui des emprunts est de 51,7%. Les recettes internes ont été mobilisées à hauteur de 4 990,4 milliards sur un objectif annuel de 5 131,3 milliards, en hausse de 147,9 milliards (+3,1%) par rapport à fin décembre 2023. Cette performance est attribuable aux différentes réformes mises en œuvre au niveau des Administrations d'assiette.

Les recettes pétrolières ont été recouvrées à hauteur de 688,7 milliards ; comparées à l'objectif annuel de 801,6 milliards, le taux de réalisation est de 85,9%. S'agissant des recettes non pétrolières, un montant de 4 301,7 milliards a été mobilisé, correspondant à un taux de réalisation de 99,4%.

Les recettes fiscales ont été recouvrées à hauteur de 3 962,8 milliards, soit un taux de réalisation de 99,1% des prévisions annuelles. Les recettes non fiscales ont été mobilisées à hauteur de 338,9 milliards, avec un écart positif de 7,9 milliards par rapport à l'objectif annuel.

Pour ce qui est des emprunts, un montant de 1 021,6 milliards a été décaissé sur une prévision de 1 977,5 milliards, soit un taux de réalisation de 51,7%.

Quant aux dons, ils ont été mobilisés à hauteur de 84,8 milliards correspondant à un taux de réalisation de 81,7% des prévisions annuelles.

- Exécution en charges

Les charges du budget général ont été ordonnancées à hauteur de 6 730,3 milliards sur des prévisions de 7 212,5 milliards, soit un taux d'exécution de 93,3%.

S'agissant spécifiquement des dépenses budgétaires¹, elles s'établissent en termes d'ordonnancement à 5 513,3 milliards, soit un dépassement de 111,2 milliards par rapport aux prévisions annuelles.

Par grandes composantes, l'exécution des charges budgétaires s'établit comme suit :

Les dépenses courantes (hors intérêts de la dette) sont de 3 789,8 milliards sur une prévision de 3 356,1 milliards, soit un dépassement de 433,7 milliards. Elles sont constituées des dépenses de personnels qui s'élèvent à 1 522,8 milliards ; des dépenses de biens et services ordonnancées à hauteur de 1 349,4 milliards ; enfin, des transferts et subventions, d'un montant de 917,7 milliards. Par rapport à 2023, les dépenses courantes augmentent de 132,5 milliards (+3,6%).

Les dépenses en capital ont été ordonnancées à hauteur de 1 324,6 milliards pour une prévision de 1 604,1 milliards, soit un taux d'exécution de 82,7%. Par rapport à 2023, elles augmentent de 206,8 milliards (+18,7%) et représentent 19,7% de l'ensemble des dépenses ordonnancées en 2024 contre 17,4% en 2023.

Le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 1 614,1 milliards sur un objectif annuel de 2 252,3 milliards, soit un taux d'exécution de 71,7%. Comparé à 2023, il baisse de 135,2 milliards (-15,2%). Toutefois, il représente le premier poste des dépenses (24% des dépenses ordonnancées), suivi des dépenses de personnel (22,6%).

S'agissant des **résultats budgétaires**, le déficit du solde global est de 478,7 milliards contre un objectif annuel de 137,9 milliards. Le solde primaire est déficitaire de 81,3 milliards.

Relativement aux autres aspects de l'exécution budgétaire, le volume des dépenses exécutées par procédures dérogatoires reste encore élevé. L'apurement de la dette flottante a été amorcé en 2024 à hauteur de 232,9 milliards, et devra s'étaler sur une

¹ Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses courantes et les dépenses en capital

période de 03 ans. Les restes à payer sont estimés à 943,6 milliards, en hausse de 200 milliards par rapport au 31 décembre l'exercice 2023.

INTRODUCTION

Le présent rapport, qui contient des informations économiques et financières, rend compte de l'exécution du budget de l'État au 31 décembre 2024, au regard de la loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2024/001 du 20 juin 2024. Il expose et analyse l'exécution budgétaire dans tous ses compartiments en ressortant prioritairement les éléments de contexte à la lumière des données comptables obtenues sur la période, afin de proposer au besoin les repères de réajustement de la politique budgétaire. Ce rapport participe de la transparence budgétaire conformément à la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

En 2024, le budget de l'exercice de l'Etat s'est exécuté dans un contexte international principalement marqué par : (i) la multiplication des obstacles aux échanges, en lien avec les perturbations des chaînes d'approvisionnement, du fait de la fragmentation géoéconomique accrue et de la poursuite de la guerre russo-ukrainienne ; (ii) l'assouplissement de la politique monétaire de plusieurs banques centrales ; (iii) la dégradation des conditions climatiques qui influencent négativement les rendements agricoles. Le FMI table sur une croissance de l'économie mondiale de 3,3% après 3,5% en 2023.

Pour les **pays avancés**, la croissance est estimée à 1,8% en 2024 contre 1,7% en 2023. **Aux Etats-Unis**, la croissance a ralenti passant de 2,9% en 2023 à 2,8%. En **Zone euro**, elle est de 0,9% contre 0,4% en 2023.

Dans le groupe des pays émergents et en développement, la croissance est évaluée à 4,3% contre 4,7% en 2023. Ce ralentissement est imputable aux tensions commerciales au niveau mondial. En Chine la croissance est de 5,0% contre 5,4% en 2023. En **Afrique subsaharienne**, elle se chiffre à 4,0% contre 3,6% en 2023. Dans la **zone CEMAC**, elle est de 2,9% contre 2,2% en 2023.

S'agissant des prix, l'inflation mondiale passe de 6,2% en 2023 à 5,3% en 2024. Cette désinflation s'observe tant dans les pays avancés (+2,6% contre +3,1%) que dans ceux émergents et en développement (+7,7% contre +8,1% en 2023). En Afrique subsaharienne, l'inflation est estimée à 18,3% après 17,6% en 2023, en raison notamment de la hausse des prix des denrées alimentaires et la dépréciation des monnaies locales. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement, les conflits et les chocs climatiques ont également contribué à cette situation. Dans la zone CEMAC, elle est estimée à 3,9% contre 5,1% en 2023.

Pour ce qui est des matières premières, les cours restent sur une tendance baissière. Concernant particulièrement les produits énergétiques, le prix du baril de pétrole s'établit à 79,2\$ contre 80,6\$ en 2023. L'indice des prix des matières premières agricoles affiche une forte croissance de 64,9 %, portée principalement par : (i) la flambée des prix du cacao, qui augmentent de 148,4 % en moyenne par rapport à 2023, pour s'établir à 8,8 dollars le kilogramme, (ii) les prix du café arabica, qui

progressent de 24,0 % et ceux du robusta, de 68,5 %. Par contre, les prix du coton brut et de la banane reculent respectivement de 8,2 % et 22,8 %.

Au plan national, le contexte d'exécution du budget est marqué par : (i) le relèvement des prix des carburants à la pompe en février 2024 ; (ii) la réduction de la dette publique intérieure par le biais des ressources issues d'un emprunt extérieur spécifique y dédié ; (iii) la baisse des cours mondiaux du pétrole ; (iv) la revalorisation des salaires et des allocations familiales ; (v) la conclusion satisfaisante de la 6ème revue du Programme Economique et Financier (PEF) ; (vi) la poursuite de l'implémentation des mesures prises par le Gouvernement pour la régularisation de la situation des carrières des enseignants et le paiement des rappels dus ; et (vii) l'adoption d'une loi de finances rectificative (LFR), à travers l'ordonnance n°2024/001 du 20 juin 2024. Tous ces facteurs ont conduit à un taux de croissance estimé à 3,5% en 2024 après 3,2% en 2023 ; et un taux d'inflation de 4,5% après 7,4% en 2023.

Encadré 1 : Changements induits par l'ordonnance N°2024/001 du 20 juin 2024 sur les grandes rubriques du budget

Le budget de l'Etat est revu à la hausse à 7 278,1 milliards (dont 7 212,5 milliards pour le budget général et 65,6 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale), contre 6 745,1 milliards en loi de finances initiale 2024 ; soit une augmentation 533 milliards (+7,9%), avec un déficit budgétaire global de 0,4% du PIB.

Les ressources du budget général ont été revues à la hausse de 533 milliards (+7,9%) par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2024, résultant principalement d'une augmentation de 488 milliards sur les emprunts et dons.

Les dépenses ont été revues à la hausse du même montant et une réallocation a été effectuée. Ainsi, on a enregistré :

- une augmentation de 62,1 milliards (+4,3%) des dépenses de personnel : 1 490,5 milliards contre 1 431,0 milliards dans la loi de finances initiale ; liée essentiellement à la prise en compte de la mesure de revalorisation des salaires ;
- une réduction de 315,7 milliards (-15,7%) des dépenses de biens et services : 914,9 milliards contre 1 230,6 milliards en loi de finances initiale. Cet effort vise à créer de l'espace budgétaire pour permettre la prise en charge des dépenses additionnelles sous la contrainte du respect d'un déficit budgétaire non pétrolier de 2,4% du PIB fixé dans le cadre du Programme Économique et Financier ;
- une diminution de 52,7 milliards (-5,3%) des transferts et subventions : 950,7 milliards contre 1 003,4 milliards dans le budget initial ;
- une augmentation de 480 milliards de la dette : 2 252,3 milliards contre 1 772,3 milliards dans la LFI.

Le budget des CAS n'a pas changé.

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'État en 2024 se chiffre à 137,9 milliards contre 125,4 milliards dans la LFI.

Le présent rapport comporte quatre (04) parties : la première est consacrée à l'exécution des ressources du budget de l'Etat ; la deuxième s'intéresse aux charges y relatives ; la troisième présente les résultats budgétaires ; la quatrième, quant à elle, revient sur les thématiques particulières et les difficultés liées à l'exécution du budget.

S'agissant de l'analyse de la performance, les ressources mobilisées et les dépenses exécutées ou ordonnancées sont comparées aux prévisions de la loi de finances rectificative. Les données présentées sont issues du Tableau de bord des finances publiques.

PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT

Au 31 décembre 2024, les ressources budgétaires se sont établies à 6 117,1 milliards dont 20,3 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale. Elles représentent 84,0% de la prévision annuelle révisée dont le montant est de 7 278,3 milliards. Elles baissent de 123,8 milliards par rapport aux réalisations de 2023.

I- Ressources du budget général

Les ressources du budget général sont constituées des recettes budgétaires et des emprunts. Au 31 décembre 2024, les ressources du budget général s'élèvent à 6 096,8 milliards, sur une prévision annuelle révisée de 7 212,6 milliards. Elles baissent de 97,5 milliards (-1,6%) par rapport aux réalisations à fin décembre 2023, imputable essentiellement à la diminution des emprunts.

Tableau 1 : Ressources du budget général de l'exercice 2024 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F.I.	L.F.R.	Réalizations		Variation 2024/2023		Taux d'exécution
	2024	2024	Année 2023	Année 2024			(en %)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(en valeur)	(en %)	(d) / (b)
A- RECETTES BUDGETAIRES (I+II)	5 190,1	5 235,1	4 989,4	5 075,2	85,8	1,7	96,9
I- Recettes internes (1+2)	5 093,3	5 131,3	4 850,1	4 990,4	140,3	2,9	97,3
1-Recettes pétrolières (i+ii)	809,5	801,6	877,0	688,7	-188,3	-21,5	85,9
<i>i-Redevance SNH</i>	612,2	594,5	622,8	530,0	-92,8	-14,9	89,2
<i>ii- Impôt sur les sociétés pétrolières</i>	197,3	247,3	254,2	158,7	-95,5	-37,6	64,2
2- Recettes non pétrolières (2.1+2.2)	4 283,8	4 329,7	3 973,0	4 301,7	328,6	8,3	99,4
2.1- Recettes fiscales (a+b)	3 968,3	3 998,7	3 652,1	3 962,8	310,7	8,5	99,1
a- Recettes des impôts et taxes	2 888,4	2 904,1	2 629,5	2 906,5	277,0	10,5	100,1
<i>dont - TVA</i>	985,0	982,0	823,2	981,5	158,3	19,2	99,9
<i>- IS non pétrolières</i>	575,0	575,0	534,5	652,4	118,0	22,1	113,5
<i>- Droits d'accises</i>	355,0	355,0	304,4	334,6	30,2	9,9	94,3
<i>- Droits d'enregistrement et de timbre</i>	135,8	141,1	242,4	212,9	-29,5	-12,2	150,9
<i>- TSP</i>	180,0	180,0	177,6	164,5	-13,1	-7,4	91,4
b- Recettes douanières	1 079,9	1 094,6	1 022,6	1 056,3	33,7	3,3	96,5
<i>dont - Droit de douane/import.</i>	405,1	391,0	386,0	392,2	6,3	1,6	100,3
<i>- TVA import</i>	497,4	497,2	462,5	470,5	8,0	1,7	94,6
<i>- Droits d'accises/import.</i>	67,2	68,1	66,3	64,8	-1,5	-2,3	95,1
<i>- Droits de sortie</i>	63,1	78,0	57,2	73,0	15,8	27,5	93,6
2.2- Recettes non fiscales	315,5	331,0	320,9	338,9	18,0	5,6	102,4
II- Dons	96,8	103,8	139,4	84,8	-54,6	-39,2	81,7
B- EMPRUNTS	1 489,4	1 977,5	1 204,9	1 021,6	-183,2	-15,2	51,7
<i>- Prêts projets</i>	907,2	783,2	490,8	574,9	84,2	17,2	73,4
<i>- Prêts FMI</i>	0,0	89,0	133,6	71,8	-61,8	-46,3	80,7
<i>- Autres Appuis budgétaires</i>	151,9	146,0	49,6	48,6	-0,9	-1,8	33,3
<i>- Emission titres publics</i>	350,0	280,0	470,9	317,6	-153,3	-32,6	113,4
<i>- Financements bancaires</i>	0,0	55,4	0,0	0,0	0,0	-	0,0
<i>- Allocation DTS</i>	0,0	0,0	60,0	8,6	-51,4	-85,7	-
<i>- Autres financements</i>	80,3	623,9	0,0	0,0	0,0	-	0,0
Ressources du budget général	6 679,5	7 212,6	6 194,3	6 096,8	-97,5	-1,6	84,5

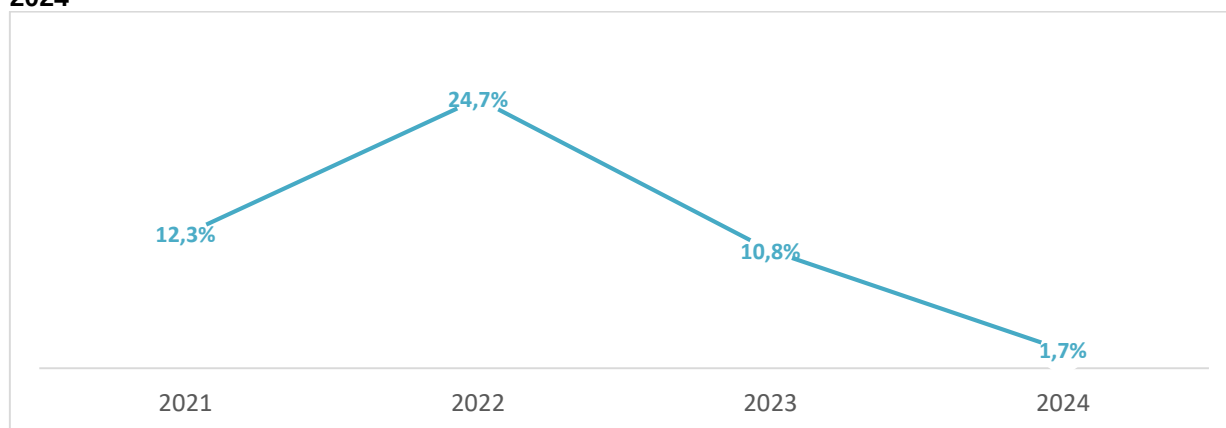
Source : MINFI

1.1- Recettes budgétaires

Les **recettes budgétaires** comprennent les recettes internes et les dons. Sur une prévision annuelle révisée de 5 235,1 milliards, les recettes budgétaires de 5 075,2 milliards ont été mobilisées au 31 décembre 2024, soit un taux de réalisation de 96,9%. Elles enregistrent une hausse de 85,8 milliards (+1,7%) par rapport à fin décembre 2023, après une progression de 10,8% par rapport au 31 décembre 2022.

Les recettes budgétaires ont progressé sur les quatre dernières années.

Graphique 1 : Evolution du taux d'accroissement des recettes budgétaires sur la période 2021-2024



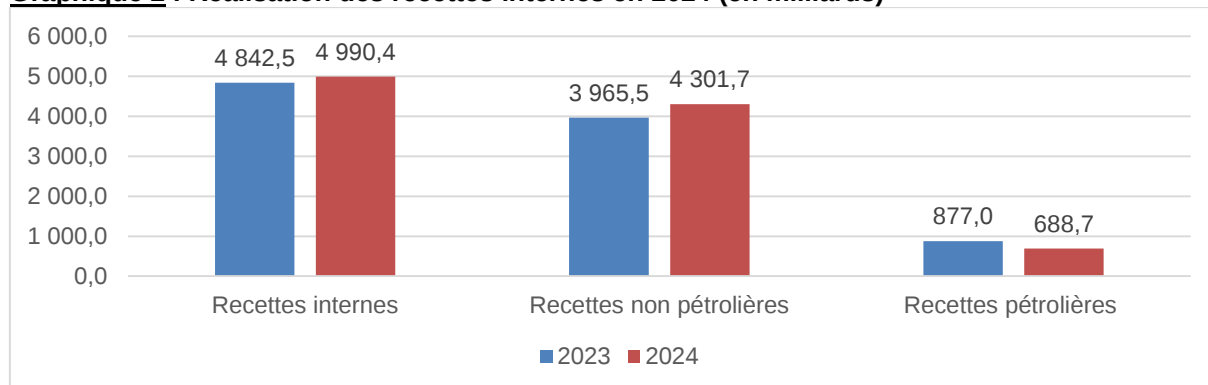
Source : MINFI

1.1.1. Recettes internes

Les **recettes internes** sont constituées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières. Le poids des recettes non pétrolières augmente tandis que celui des recettes pétrolières baisse, passant de 18,1% à fin décembre 2023 à 13,8% au 31 décembre 2024.

Les recettes internes recouvrées au 31 décembre 2024 s'élèvent à 4 990,4 milliards, soit 98,3% des recettes budgétaires. Elles enregistrent un taux de réalisation de 97,3% sur une prévision annuelle révisée de 5 131,3 milliards. Par rapport à fin décembre 2023, elles augmentent de 140,3 milliards (+2,9%), en lien avec la bonne mobilisation des recettes non pétrolières.

Graphique 2 : Réalisation des recettes internes en 2024 (en milliards)

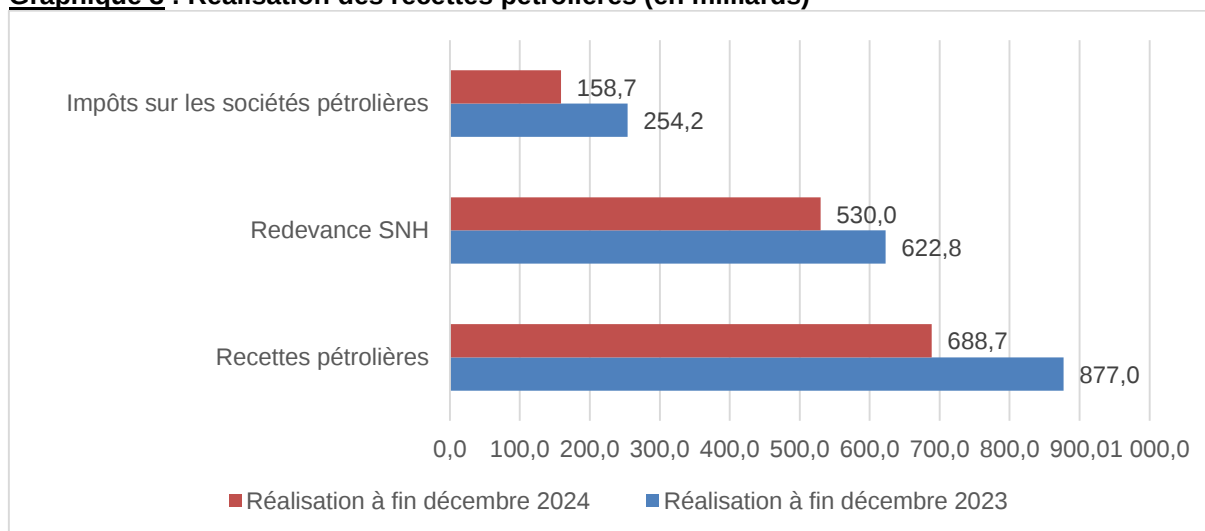


Source : MINFI

1.1.1.1 Recettes pétrolières

A fin décembre 2024, les **recettes pétrolières** recouvrées s'établissent à 688,7 milliards, en baisse de 188,3 milliards (-21,5%) par rapport au montant réalisé à fin décembre 2023. Cette contraction est imputable : (i) à la baisse de la production pétrolière ; (ii) à la migration de certaines conventions d'établissement en contrat de partage de production et ; (iii) au recul des cours du pétrole. Par rapport à la prévision annuelle révisée de 801,6 milliards, le taux de réalisation est de 85,9%. Les recettes pétrolières se répartissent en 530 milliards de redevance SNH et 158,7 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières.

Graphique 3 : Réalisation des recettes pétrolières (en milliards)

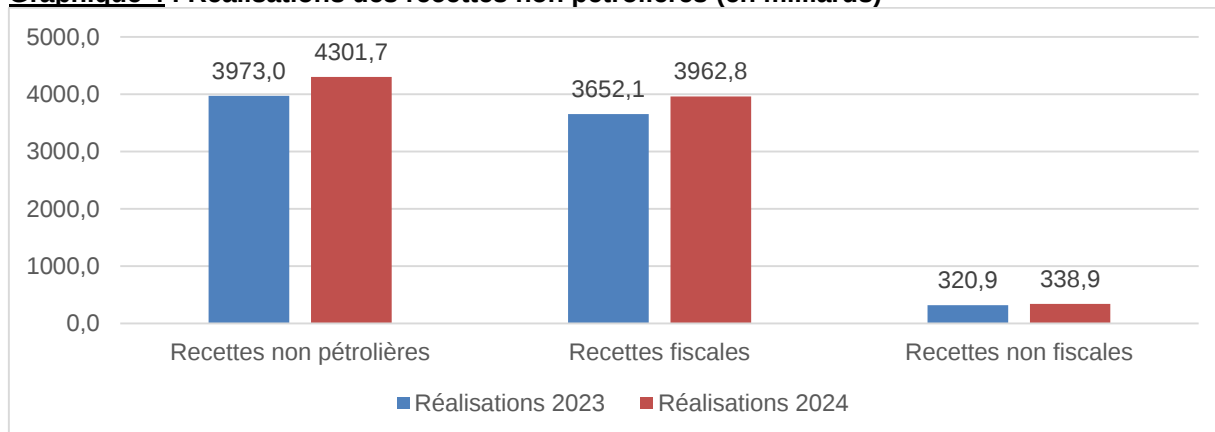


Source : MINFI

1.1.1.2. Recettes non pétrolières

Les **recettes non pétrolières** sont composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Pour une prévision annuelle de 4 329,7 milliards, les recettes non pétrolières ont été mobilisées à hauteur de 4 301,7 milliards, soit un taux de réalisation de 99,4%. Par rapport à 2023, elles augmentent de 328,6 milliards, du fait principalement de l'accroissement des recettes fiscales (+ 310,7 milliards).

Graphique 4 : Réalisations des recettes non pétrolières (en milliards)



Source : MINFI

1.1.1.2.1- Recettes fiscales

Au 31 décembre 2024, les recettes fiscales mobilisées s'élèvent à 3 962,8 milliards de FCFÀ en hausse de 310,7 milliards (+8,5%) par rapport à l'année 2023. Cette hausse est portée par l'ensemble des régies financières. Elles sont constituées de 73,3% des impôts et taxes, et de 26,7% des recettes douanières. Par rapport à l'objectif de la loi de finances, gestion 2024 qui est de 3 998,7 milliards, le taux de réalisation est de 99,1%.

1.1.1.2.1.1- Recettes des impôts et taxes

Sur un objectif annuel de 2 904,1 milliards, les impôts et taxes ont été mobilisés à hauteur de 2 906,5 milliards, soit un taux de réalisation de 100,1%. Comparés à 2023, les impôts et taxes sont en hausse de 277,0 milliards (+10,5%).

Cette bonne performance s'explique par :

- (i) la poursuite des efforts d'élargissement de l'assiette fiscale, qui s'est traduit par l'accroissement de 60,8% du nombre des contribuables actifs, passant de 245 775 en 2023 à 395 104 ;
- (ii) les mesures nouvelles portant sur la suppression, pour la détermination de la base imposable aux droits d'accises ad valorem, de l'abattement sur les bières et les boissons gazeuses, qui ont généré des recettes additionnelles de 15 milliards ;
- (iii) les réformes d'administration de l'impôt, notamment celles relatives à la collecte de la TVA des Honoraires d'Agréés en Douane (HAD) (+6 milliards), des droits d'enregistrement et de timbre sur les mutations de véhicules d'occasion importés (+7 milliards) et l'automatisation de la délivrance des attestations de retenues à la source (+20 milliards) ;
- (iv) un meilleur suivi du contrôle fiscal via l'application « CERBER » et le Comité qualité. Par rapport à 2023, les recettes du contrôle fiscal ont progressé de 33,4 milliards (+49,1%) ;
- (v) l'apurement des dettes fiscales des entités publiques, du fait de la procédure de transaction spéciale instituée par la LF 2024 et la poursuite des actions engagées, avec l'appui du FMI. Ce qui a permis d'accroître le recouvrement des arriérés fiscaux de 91,7 milliards (+61,7%).

Par nature de recettes, les impôts et taxes ci-après connaissent de bonnes performances :

- **l'Impôt sur les Sociétés (IS) non pétrolières** : sur un objectif de 575,0 milliards, un montant de 652,4 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 113,5% du fait notamment de la bonne tenue de l'activité économique dans les branches Banques, Assurances, TIC, Pétrole et Commerce général. Par rapport à 2023, l'IS non pétrolières est en hausse de 118,0 milliards (+22,1%) ;
- **la Taxe sur les opérations de Transfert d'Argent (TTA)** : sur un objectif de 28,0 milliards, un montant de 31,6 milliards a été recouvré, soit un taux de

réalisation de 112,8% et un accroissement de 5,3 milliards (+20,0%) par rapport à 2023 ;

- **les droits de timbre** : sur un objectif de 80,3 milliards, un montant de 118,8 milliards a été collecté, soit un écart positif de 38,5 milliards, du fait principalement de la bonne performance des droits de timbre d'aéroport. Toutefois, comparés au niveau de 2023, les droits de timbre sont en baisse de 29,5 milliards (-19,9%) du fait essentiellement du retour à un rythme normal de collecte après la comptabilisation en 2023 des recettes exceptionnelles des droits de timbre sur passeport et visas ;
- **la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** : sur un objectif de 982,0 milliards, un montant de 981,5 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 99,9%. Comparées aux recettes de 823,2 milliards mobilisées en 2023, les recettes de la TVA sont en hausse de 158,3 milliards (+19,2%). Cette performance s'explique par : (i) des recettes mobilisées au titre des activités de contrôle fiscal et de recouvrement des arriérés fiscaux (ii) du suivi rigoureux de la fiscalité sur le budget de l'Etat et (iii) des réformes administratives portant sur la collecte de la TVA des HAD et de l'automatisation de la délivrance des attestations de retenues à la source.

Toutefois, la performance globale a été ralentie par des recouvrements inférieurs aux prévisions pour certains impôts et taxes, notamment :

- **les droits d'enregistrement**, dont le taux de réalisation est de 86,9% et qui baisse de 2,3% par rapport à 2023, imputable au faible rendement des droits d'enregistrement sur la commande publique ;
- **la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP)**, avec un taux de réalisation de 91,4% et une baisse de 13,1 milliards (-7,4%) par rapport à l'exercice 2023, en lien avec le faible rendement de la TSPP sur le gaz et du retour à un rythme normal de collecte après la mobilisation de recettes exceptionnelles de TSPP sur les consommations des produits pétroliers des administrations de souveraineté de 16,1 milliards au cours du mois d'août 2023 ;
- **l'impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM)**, avec un taux de réalisation des 91,8% et une baisse de 25,7 milliards (-23,7%) par rapport aux réalisations de 2023. Cette baisse s'explique par le prélèvement exceptionnel, en 2023, de l'IRCM d'un montant de 33,0 milliards sur les plus-values de l'opération de rachat de Guinness Cameroun par la Société Anonyme des boissons du Cameroun (SABC) ;
- **la Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)**, qui présente un taux de réalisation de 77,6%, en lien avec la morosité de l'activité dans le secteur pétrolier amont. Cependant, les recettes mobilisées sont en hausse de 1,3 milliard par rapport à 2023 ;

- les **recettes des forêts**, qui enregistrent un taux de réalisation de 78,2% du fait d'un ralentissement de la demande extérieure des produits forestiers ;
- l'**impôt sur les traitements et salaires**, avec un taux de réalisation de 95,6%. Toutefois, les retenues sur les traitements et salaires revêtent deux composantes : les retenues sur le personnel de l'État d'un montant de 50,2 milliards dont le rendement est en hausse de 3,6 milliards (+7,7%) et la composante secteur privé pour un montant de 155,3 milliards qui affiche une hausse de 13,1 milliards (+9,2%).

Tableau 2 : Recettes des impôts et taxes (en milliards)

Impôts et taxes	Objectifs au 31/12/2024	Réalizations		Variations 2024/2023		Taux d'exécution (en %)
		2024	2023	(valeur)	(%)	
Impôt sur les Sociétés non pétrolières	575,0	652,4	534,5	118,0	22,1	113,5
Impôt sur les Traitements et Salaires	215,0	205,6	188,8	16,8	8,9	95,6
Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers	90,0	82,6	108,3	-25,7	-23,7	91,8
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	140,0	108,6	107,3	1,3	1,2	77,6
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	982,0	981,5	823,2	158,3	19,2	99,9
Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP)	180,0	164,5	177,6	-13,1	-7,4	91,4
Droits d'accises	355,0	334,6	304,4	30,2	9,9	94,3
Taxe sur les opérations de Transfert d'Argent	28,0	31,6	26,3	5,3	20,1	112,8
Recettes des forêts	21,9	17,1	16,5	0,6	3,9	78,2
Droits et taxes d'enregistrement	108,3	94,1	96,3	-2,2	-2,3	86,9
Droits de Timbre	80,3	118,8	148,3	-29,5	-19,9	148,0
Autres recettes des impôts	128,6	115,0	97,9	17,1	17,5	89,5
TOTAL	2 904,1	2 906,5	2 629,4	277,0	10,5	100,1

Source : MINFI

1.1.1.2.1.2- Recettes douanières

En 2024, pour un objectif annuel de 1 094,6 milliards, les recettes douanières ont été mobilisées à hauteur de 1 056,3 milliards, correspondant à un taux de réalisation de 96,5%. Comparativement à 2023 où elles se chiffraient à 1 022,6 milliards, les recettes douanières augmentent de 33,7 milliards (+3,3%). Cette évolution s'explique notamment par : (i) le dynamisme global de l'activité économique, se traduisant par des augmentations du nombre de manifestes enregistrés aux ports de Douala et Kribi (+2,6%), du nombre de titres de transport manifestés pour la mise à la consommation (+2,0%) et de la valeur des importations hors hydrocarbures (+3,7%) ; (ii) les actions de recouvrement des arriérés, ayant généré des recettes additionnelles de 14,6 milliards.

Par nature de recettes, les droits et taxes ci-après connaissent des bonnes performances :

- La **redevance informatique** : les recettes atteignent 24,4 milliards pour un objectif de 24,2 milliards, soit un taux de réalisation de 100,8 %. Elles progressent de 2,1 milliards (+9,2 %) par rapport à 2023.

- Les **droits de douane à l'importation** : mobilisés à hauteur de 392,2 milliards pour un objectif de 391,0 milliards, soit un taux de réalisation de 100,3 %. Ils sont en hausse de 6,3 milliards (+1,6 %) par rapport à 2023.

Toutefois, les recettes suivantes n'ont pas atteint leur objectif :

- La **TVA à l'importation** : sur un objectif de 497,2 milliards, un montant de 470,5 milliards a été recouvré, soit un taux de réalisation de 94,6%. Par rapport à l'exercice 2023, les recettes de TVA à l'importation sont en hausse de 8,0 milliards (+1,7%).
- Les **droits d'accises** : ils s'élèvent à 64,8 milliards pour une prévision de 68,1 milliards, soit un taux de réalisation de 95,2 %. Par rapport à 2023, ils baissent de 1,5 milliard (-2,2 %), du fait de la diminution de la valeur des importations des produits soumis à ces droits, dans le cadre de la politique d'import-substitution.
- Les **droits de sortie** : ils ont été mobilisés à hauteur de 73,0 milliards pour une prévision de 78,0 milliards, soit un taux de réalisation de 93,6%. Ils enregistrent une hausse de 15,8 milliards (+27,6%) par rapport à 2023, en lien avec le relèvement de la valeur imposable mercuriale du cacao en fèves (+17,6 milliards), passée de 1 000 à 2 000 FCFA/kg.
- Les **autres recettes douanières** : elles s'élèvent à 31,5 milliards pour une prévision de 36,2 milliards, soit un taux de réalisation de 86,9%. Ce niveau de réalisation s'explique par une faible mobilisation des intérêts et pénalités de retard. En revanche, elles augmentent de 3,2 milliards (+6,7%) par rapport à 2023, en lien avec la bonne mobilisation des contributions communautaires.

Tableau 3 : Recettes douanières des exercices 2024 (en milliards)

Type de droits et taxes	Objectifs au 31/12/2024	Réalizations		Variations 2024/2023		Taux d'exécution (en %)
		2023	2024	Valeur	en %	
Droits de douane à l'import.	391,0	386,0	392,2	6,3	1,6	100,3
TVA à l'import.	497,2	462,5	470,5	8	1,7	94,6
Droits d'Accises à l'importation	68,1	66,3	64,8	-1,5	-2,2	95,2
Droits de Sortie	78,0	57,2	73,0	15,8	27,6	93,6
Redevance informatique	24,2	22,4	24,4	2	9,2	100,8
Autres recettes des douanes	36,2	28,3	31,5	3,2	11,1	86,9
Total recettes douanières	1 094,6	1 022,6	1 056,3	33,7	3,3	96,5

Source : MINFI

1.1.1.2.2- Recettes non fiscales

En 2024, les recettes non fiscales mobilisées sont de 338,9 milliards pour un objectif de 331 milliards, soit un taux de réalisation de 102,4. Par rapport au montant collecté en 2023, elles sont en hausse de 18,0 milliards (+5,6%). Cette hausse est soutenue par les recettes de services (+22,2 milliards) et les cotisations pour la retraite (+5,4 milliards).

Au 31 décembre 2024, le poids des recettes non fiscales dans les recettes non pétrolières est passé à 8,1% contre 6,8% en 2023.

Tableau 4 : Recettes non fiscales de l'exercice 2024 (en milliard)

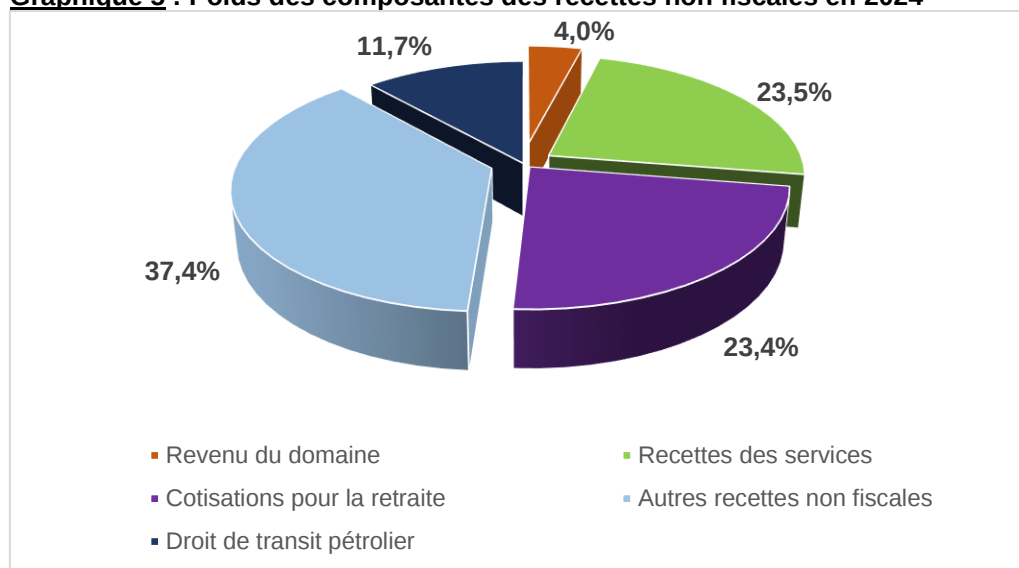
Libellés	2023 réalisations	2024 LFR	2024 réalisations	Variation 2024/2023		Taux de réalisation 2024 (%)
				Valeur	(%)	
Revenu du domaine	15,6	9,8	13,6	-2,1	-13,2	139,0
Recettes des services	57,5	62,9	79,7	22,2	38,5	126,5
Cotisations pour la retraite	74,0	79,3	79,4	5,4	7,2	100,1
Autres recettes non fiscales	134,4	128,6	126,7	-7,7	-5,7	98,5
dont : Dividendes	66,3	60,8	56,2	-10,1	-15,2	92,4
Droit de transit pétrolier	39,4	50,4	39,6	0,2	0,5	78,6
TOTAL	320,9	331,0	338,9	18,0	5,6	102,4

Sources : MINFI/DGD-DP

La situation des recettes non fiscales par grandes masses se présente ainsi qu'il suit :

- **Les revenus du domaine** se chiffrent à 13,6 milliards, soit un taux de réalisation de 139 %.
- **Les recettes des services** s'élèvent à 79,7 milliards en 2024, soit un taux de réalisation de 126,5%. Par rapport à 2023, elles augmentent de 38,5%, du fait d'un meilleur suivi : (i) des contrôles sur pièce des comptes d'emploi des tickets du péage et des rapports d'activités du pesage chaque fin du mois par le Programme de Sécurisation des Recettes Routières ; (ii) de la dématérialisation des procédures de paiement des frais de scolarité dans l'enseignement secondaire ; (iii) des actions de recouvrement forcé dans les secteurs des mines, de l'industrie et du développement technologique ; (iv) de la mise en place d'un système de remontée d'informations des acteurs de la chaîne de recouvrement des recettes issues des Formations Sanitaires et Publiques (FOSAP) et la création d'une plateforme intégrant tous les acteurs à cet effet ; (v) de l'amélioration des statistiques de couverture budgétaire des dépenses d'éducation et de santé.
- **Les cotisations pour retraite** s'établissent à 79,4 milliards pour un objectif de 79,3 milliards, soit un taux de réalisation de 100,1 %. Elles augmentent de 5,4 milliards par rapport à 2023.
- **Les droits de transit pétrolier** se chiffrent à 39,6 milliards pour un objectif de 50,4 milliards, soit un taux de réalisation de 78,6%. Ils progressent de 0,2 milliard (+0,5%) du fait de la hausse du volume de pétrole exporté par le Tchad.
- **Les autres recettes non fiscales** s'établissent à 126,7 milliards pour un objectif de 128,6 milliards, soit un taux de réalisation de 98,5%. En glissement annuel, elles diminuent de 7,7 milliards (-5,7%), en lien avec la baisse des recettes issues des dividendes des actions et participations (-10,1 milliards).

Graphique 5 : Poids des composantes des recettes non fiscales en 2024



Source : MINFI/DGB

1.1.2. Dons

En 2024, les **dons** reçus s'élèvent à 84,8 milliards, constitués de 49,1 milliards de dons programmes (dont 29,4 milliards du C2D) et de 35,7 milliards de dons projets. Par rapport à l'objectif annuel, le taux d'exécution se situe à 81,7%.

1.2- Emprunts

Les emprunts sont constitués des prêts (prêts projets et prêts programme), des émissions des titres publics et des autres emprunts. En 2024, les emprunts sont mobilisés à hauteur de 1 021,6 milliards sur une prévision de 1 977,5 milliards, soit un taux d'exécution de 51,7%. Ce résultat s'explique principalement par la faible mobilisation des autres appuis budgétaires (33,3%).

1.2.1. Prêts

Les **prêts projets** se sont situés à 574,9 milliards sur une prévision de 783,2 milliards, soit un taux de réalisation de 73,4%. Ces prêts ont permis de financer, entre autres, la deuxième phase du projet du port en eau profonde de Kribi (60,1 milliards), le projet de remise à niveau du réseau de transport d'électricité (41,7 milliards) et le projet d'adduction en eau potable Yaoundé-Sanaga (40,9 milliards). Par rapport à l'exercice 2023, ils augmentent de 84,2 milliards (+17,2%).

S'agissant des **prêts programme**, ils comprennent les prêts FMI et les autres appuis budgétaires. Ils s'élèvent à 120,5 milliards à fin 2024, soit un taux de réalisation de 51,3%. Les prêts FMI sont de 71,8 milliards et les autres appuis budgétaires se chiffrent à 48,6 milliards. Les autres appuis budgétaires proviennent de l'Agence Française de Développement (26,2 milliards), de la Banque Africaine de Développement (18,0 milliards) et de la Banque Mondiale (4,4 milliards).

1.2.2. Émission des titres publics

A fin décembre 2024, les émissions de titres publics (nettes des remboursements de bons du Trésor assimilables) se sont élevées à 317,6 milliards, dont 36,1 milliards d'émissions nettes de BTA et 281,5 milliards d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA). La LFR 2024 a habilité le Gouvernement à recourir à des émissions des titres publics pour le financement des projets de développement, pour un montant maximum de 280 milliards. Le taux d'exécution des émissions des titres publics est de 113,4%, dont 100,5% pour les obligations du Trésor.

Globalement, les BTA émis s'élèvent à 899,1 milliards, tandis que les remboursements se situent à 863,0 milliards. Leur encours est de 455,4 milliards à fin décembre 2024 contre 419,3 milliards un an plutôt, soit une augmentation de 36,1 milliards.

Tableau 5 : Situation des émissions de BTA selon les maturités (en milliards)

Maturités		13 semaines	26 semaines	52 semaines	TOTAL
Emissions	2023	151,2	520,2	70,4	741,8
	2024	80,7	702,6	115,8	899,1
	Variation	-70,5	+182,4	+45,4	+157,3
Remboursements	2023	181,4	358,9	13,5	553,8
	2024	50,5	742,0	70,4	863,0
	Variation	-130,9	+383,1	+56,9	+309,2
Emissions nette	2023	-30,2	161,3	56,9	188,0
	2024	30,2	-39,4	45,4	36,1
	Variation	+60,4	-200,7	-11,5	-151,9
Encours	2023	14,5	334,4	70,4	419,3
	2024	44,7	294,9	115,8	455,4
	Variation	+30,2	-39,5	+45,4	+36,1
TIMP (en %)	2023	5,1	5,2	6,1	
	2024	6,2	6,5	6,6	
	Variation	+1,1	+1,3	+0,5	

Source : MINFI/DGTCFM

S'agissant des OTA, comme au cours des exercices passés, le Gouvernement a fait le choix de diversifier les émissions sur le marché des titres publics à souscription libre émis par adjudications. Ce qui s'est traduit par l'émission de quinze lignes d'obligations du Trésor assimilables pour des maturités variant entre 2 et 10 ans et un abondement d'une ligne de 5 ans. Les émissions des OTA se sont situées à 281,5 milliards.

Tableau 6 : Répartition des ressources obtenues des OTA et OT par maturité (en milliards)

Maturités	Emissions				TIMP (en %)		
	2023	2024	Variation (valeur)	Variation (%)	2023	2024	Variation
2 ans	34,5	102,6	68,1	197,5	5,5	6,0	+0,5
3 ans	30,0	49,0	19,0	63,3	5,1	6,2	+1,1
4 ans		45,7	45,7	-		5,5	
5 ans	14,5	47,5	33,0	227,3	5,8	6,3	+0,5
6 ans	7,5	11,7	4,2	56,4	6,3	6,8	+0,5
10 ans	20,0	25,0	5,0	25,0	7,2	7,7	+0,5
Total OTA	106,5	281,5	175,0	164,3			
ECMR	176,3		-176,3	-100,0	6,1		
Total général	282,8	281,5	-1,3	-0,5			

Source : MINFI/DGTCFM

En 2024, le remboursement des emprunts obligataires (OTA et ECMR) s'est élevé à 148,5 milliards contre 281,6 milliards en 2023. Le paiement des intérêts sur les titres

émis sur les marchés domestiques s'est élevé à 84,1 milliards contre 73,1 milliards en 2023.

Par ailleurs, le Trésor public a effectué des opérations sur le marché financier international au cours de l'exercice 2024. Il a ainsi procédé à deux (02) emprunts sous forme de prêt direct et de placement privé, qui ont permis de mobiliser la somme de 466,2 milliards pour l'apurement des restes à payer budgétaires.

Tableau 7 : Prêt direct et placement privé (en milliards)

Libellés	Maturité (années)	TDI	Date de valeur	Date échéance	Montant émis
PRET AFREXIMBANK	7	Euribor 3 mois + 6,5%	31/01/2024	31/01/2031	131,2
PLACEMENT PRIVE	7	9,50%	29/07/2024	29/07/2031	335,0
TOTAL					466,2

Source : MINFI

Au cours de l'exercice 2024, le Trésor public a procédé au remboursement du deuxième tiers du principal de l'eurobond 2015 pour un montant de 30,9 milliards ; ce qui porte le solde restant est à 30,9 milliards. Parallèlement, le paiement des intérêts sur les eurobonds et le prêt AFREXIMBANK s'est élevé à 29,4 milliards contre 31,6 milliards en 2023.

1.2.3. Autres emprunts

Les **DTS** ont été mobilisés à hauteur de 8,6 milliards au 31 décembre 2024 contre 60,0 milliards à fin décembre 2023. Il s'agit du reliquat de l'allocation générale des DTS octroyée par le FMI en août 2021.

Tableau 8 : Emprunts (en milliards)

Libellés	2023	2024			Variation (2024/2023)		Taux d'exécution
	Réalisation	LFI	LFR	Réalisations	Valeur	%	%
Prêts projets	490,8	907,2	783,2	574,9	84,2	17,2	73,4
Prêts programmes	183,2	151,9	235,0	120,5	-62,7	-34,2	51,3
<i>Prêts FMI</i>	133,6	0,0	89,0	71,8	-61,8	-46,3	80,7
<i>Autres appuis budgétaires</i>	49,6	151,9	146,0	48,6	-0,9	-1,8	33,3
Émissions des titres publics	470,9	350,0	280,0	317,6	-153,3	-32,6	113,4
<i>dont : -BTA</i>	188,0	0,0	0,0	36,1	-151,9	-80,8	-
<i>-OTA</i>	282,9	350,0	280,0	281,5	-1,4	-0,5	100,5%
Financement bancaire	0,0	0,0	55,4	0,0	0,0	-	0,0
Allocation DTS	60,0	0,0	0,0	8,6	-51,4	-85,7	-
Autres financements	0,0	80,3	623,9	0,0	0,0	-	0,0
TOTAL FINANCEMENT (BRUT)	1 204,9	1 489,4	1 977,5	1 021,6	-183,2	-15,2	51,7

Source : MINFI

II- Ressources des CAS

En 2024, les ressources des CAS ont été mobilisées à hauteur de 20,3 milliards pour une prévision de 65,6 milliards, soit un taux de réalisation de 30,9%. Ce faible taux s'explique principalement par la non mobilisation des ressources du « Fonds spécial pour le financement de la reconstruction de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest » dont la prévision était de 35 milliards.

Les taux de réalisation de la plupart des CAS sont supérieurs à 50% à l'exception de « Soutien de la Politique Culturelle » (17,7 %) et « Soutien et Développement des Activités de Tourisme et de Loisirs (45,6%) ». Il convient de relever que les niveaux de

réalisation des recettes des CAS « Fonds National de l'Environnement et Développement Durable » et « Développement forestier » sont supérieurs aux objectifs annuels.

Tableau 9 : Ressources des CAS pour l'exercice 2024 (en millions de FCFA)

LIBELLE	LFR	Réalizations		Variation		Taux de réalisation
		2023	2024	Valeur	(%)	(%)
Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité	15 000	8 997,6	9 178	180,4	2,0	61,2
Développement du Secteur Postal	900	567,8	516	-51,8	-9,1	57,3
Fonds Spécial pour la Sécurité Electronique	1 500	1268	1 160	-108,0	-8,5	77,3
Soutien de la Politique Culturelle	300	66,2	53	-13,2	-19,9	17,7
Financement des Projets de Développement Durable en Matière d'eau et Assainissement	900	448,8	643	194,2	43,3	71,4
Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable	1 500	1306,2	1 573	266,8	20,4	104,9
Développement Forestier	3 000	3457,4	3 329	-128,4	-3,7	111,0
Fonds Spécial de Protection de la Faune	500	274,2	389	114,8	41,9	77,8
Production des documents sécurisés de transport	6 000	3149,6	3 000	-149,6	-4,7	50,0
Soutien et Développement des Activités de Tourisme et de Loisirs	1 000	615,3	456	-159,3	-25,9	45,6
Fonds Spécial pour le financement de la reconstruction du NOSO et de l'Extrême-Nord	35 000	-	-	-	-	-
Fonds spécial développement des télécommunications	-	26 500	-	-	-	-
Total général	65 600	46 651,1	20 297	-26 354,1	-56,5	30,9

Source : MINFI

DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT

La présente partie fait le point sur l'exécution des charges du budget de l'Etat² pour l'exercice 2024. Ces charges ont été exécutées à hauteur de 6 741,6 milliards (dont 11,3 milliards pour les CAS) pour une prévision de 7 278,1 milliards, soit un taux d'exécution de 92,6%. Comparées aux ordonnancements de 2023, elles progressent de 265,7 milliards (+4,1%).

I- Charges du budget général

Les charges budgétaires comprennent les dépenses courantes (hors intérêts de la dette), les dépenses en capital ainsi que le service de la dette publique. Il convient de signaler que les virements et les transferts de crédits impactent les dotations de la LFR et modifient les autorisations des dépenses votées, conformément à l'article 38 de la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques. Cette situation peut entraîner des dépassements dans les taux d'exécution des composantes des charges budgétaires.

En 2024, les charges du budget général ordonnancées s'élèvent à 6 730,3 milliards ; ce montant correspond à 93,3% des prévisions annuelles de 7 212,5 milliards.

Tableau 10 : Charges budgétaires en 2024 (en milliards)

Libellés	LFI 2024	LFR 2024	Réalisation		Variation		Taux d'exécution
			2023	2024	en valeur)	(en %)	(%)
		(a)	(b)	(c)	(c/b)		(c/a)
A-Dépenses courantes	3 662,4	3 356,1	3 657,3	3 789,8	132,5	3,6	112,9
I - Dépenses de personnel	1 428,4	1 490,5	1 357,0	1 522,8 ³	165,9	12,2	102,2
Traitements (Salaires)	1 369,2	1 416,4	1 238,8	1 375,9	137,2	11,1	97,1
Autres dépenses de personnel	68,2	74,1	118,2	146,9	28,7	24,2	198,2
II - Biens et services	1 230,6	914,9	1 152,9	1 349,4	196,4	17,0	147,5
dont FINEX	110,6	110,6	151,7	110,9	-40,8	-26,9	103,5
III - Transferts et subventions	1 003,4	950,7	1 147,4	917,7	-229,8	-20,0	96,5
Dont : - Bourses et subventions	460,4	692,0	892,6	660,5	-232,2	-26,0	72,3
- Pensions	244,0	258,7	254,8	257,2	2,4	0,9	99,2
B-Dépenses en capital	1 244,8	1 604,1	1 117,8	1 326,4	208,6	18,7	82,7
I - Dépenses d'investissement sur RI	600,8	863,8	680,1	698,2	18,1	2,7	80,8
II - Participation	30,0	25,0	28,5	78,3	49,8	174,8	313,1
III - Réhabilitation / Restructuration	10,0	8,0	2,4	50,2	47,8	1960,5	627,5
IV - Financement extérieur	604,0	707,3	406,7	499,7	93,0	22,9	70,7
C - Dette publique	1 772,3	2 252,3	1 662,4	1 614,1	-48,3	-2,9	71,7
I - Dette publique intérieure	947,3	1 427,3	890,8	755,6	-135,2	-15,2	52,9
Principal	586,7	1 205,2	721,1	560,5	-160,6	-22,3	46,5
Intérêts	79,9	138,1	110,5	145,9	35,4	32,1	105,6
Remboursement Crédits TVA	84,0	84,0	59,3	49,2	-10,0	-16,9	58,6
II - Dette publique extérieure	825,0	825,0	771,5	858,5	86,9	11,3	104,1
Principal	643,0	643,0	561,8	607,3	45,5	8,1	94,4
Intérêts	182,0	182,0	209,7	251,2	41,5	19,8	138,0
Dépenses budgétaires (A+B+intérêts)	5 169,1	5 280,3	5 095,2	5 513,3	418,0	8,2	104,4
Charges du budget général (A+B+C)	6 679,5	7 212,5	6 437,4	6 730,3	292,9	4,5	93,3

Sources : MINFI

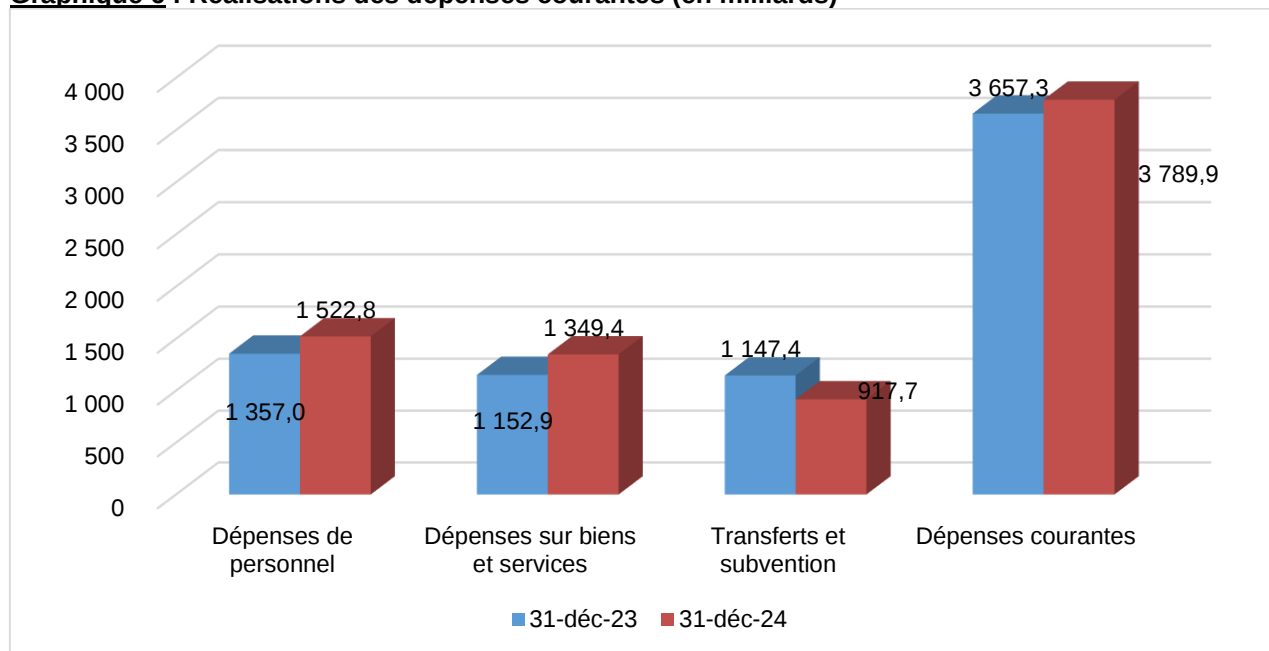
² Comprennent les charges du budget général et celles des CAS ;

³ Sous réserve de la comptabilisation des retenues opérées automatiquement sur le traitement des états des sommes dues aux environ de 7,1 milliards.

1.1- Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)

Elles comprennent les dépenses de personnel, les dépenses des biens et services, et les dépenses de transferts et subventions. En 2024, les dépenses courantes s'établissent à 3 789,8 milliards sur une prévision de 3 356,1 milliards, soit un dépassement de 433,7 milliards. Par rapport à 2023, elles augmentent de 132,5 milliards (+3,6%), tirées principalement par les dépenses des biens et services.

Graphique 6 : Réalisations des dépenses courantes (en milliards)



Source : MINFI

1.1.1. Dépenses de personnel

A fin 2024, les **dépenses de personnel** se situent à 1 522,8 milliards, en augmentation de 165,9 milliards par rapport à 2023. Leur taux d'exécution est de 102,2%. Elles sont constituées des salaires à près de 95% et des autres dépenses de personnel (5%).

A fin 2024, les **salaires** ont été ordonnancés à hauteur de 1 375,9 milliards, soit un taux d'exécution de 97,1% par rapport à la prévision de la loi des finances rectificative. Comparativement à 2023, ils augmentent de 137,2 milliards (+11,1%), consécutivement aux mesures prises par le Gouvernement en réponse aux revendications des enseignants, à l'impact de l'ajustement salarial de février 2024, à la prise en charge des personnels de la police et de l'armée et dans une moindre mesure à l'augmentation des allocations familiales.

S'agissant des **autres dépenses de personnel** elles sont exécutées à hauteur de 146,9 milliards, en dépassement de 72,8 milliards par rapport à leur prévision dans la LFR.

1.1.2. Dépenses de biens et services

Elles concernent les acquisitions des biens et des services destinés au fonctionnement de l'administration. En 2024, les dépenses de biens et services ont été exécutées à

hauteur de 1 349,4 milliards sur une dotation de 914,9 milliards, soit un dépassement de 434,5 milliards. Comparées à l'exercice 2023, elles augmentent de 196,4 milliards (+17%).

1.1.3. Dépenses de transferts et subventions

Les transferts et subventions sont constitués des subventions à verser dont celles des prix du carburant, des transferts (y compris les pensions) et des contributions aux organisations internationales. En 2024, ces dépenses s'élèvent à 917,7 milliards pour une prévision de 950,7 milliards, soit un taux d'exécution 96,5%. Par rapport à l'exercice 2023, les dépenses de transferts et subventions baissent de 229,8 milliards (-20%).

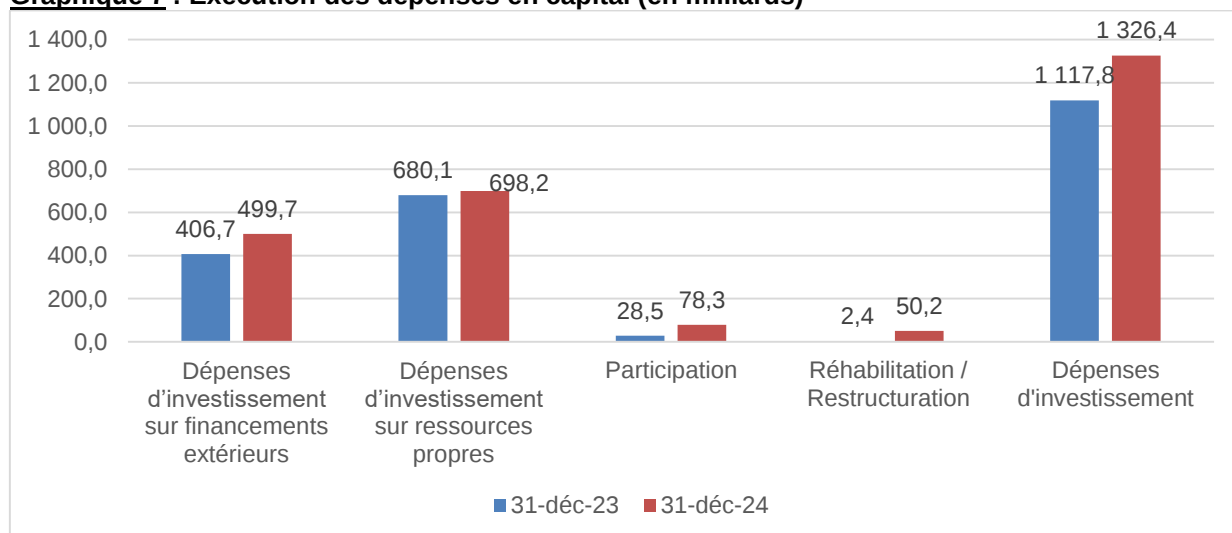
Les ordonnancements effectués au titre des **pensions** s'élèvent à 257,2 milliards pour une dotation de 258,7 milliards, soit un taux d'exécution de 99,2%. Par rapport à 2023, les pensions augmentent de 2,4 milliards (+0,9%).

1.2- Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont celles qui participent à la formation brute de capital fixe. Elles comprennent les dépenses d'investissement sur ressources internes et celles sur financements extérieurs.

Au 31 décembre 2024, les dépenses en capital ont été exécutées à hauteur de 1 326,4 milliards sur une dotation révisée de 1 604,1 milliards, soit un taux d'exécution de 82,7%. Par rapport à 2023, ces dépenses ont enregistré une hausse de 208,6 milliards (+18,7%), en lien avec la hausse de 93 milliards des financements extérieurs.

Graphique 7 : Exécution des dépenses en capital (en milliards)



Source : MINFI

1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources internes

Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures ont été ordonnancées à hauteur de 698,2 milliards ; ce montant correspond à 80,8% de la prévision annuelle révisée de 863,8 milliards. Par rapport à 2023, ces dépenses ont augmenté de 18,1 milliards (+2,7%). Cette évolution, s'explique entre autres par la

diminution des délais dans l'exécution de certaines dépenses nécessitant des avenants.

1.2.2. Dépenses d'investissement sur financement extérieur

Au 31 décembre 2024, les dépenses d'investissement sur ressources extérieures sont de 499,7 milliards en ordonnancement, sur une prévision de 707,3 milliards, soit un taux d'exécution de 70,7%. Elles augmentent de 93 milliards (+22,9%) par rapport à fin décembre 2023.

1.3- Service de la dette publique

Le **service de la dette publique** se subdivise en service de la dette publique extérieure et en service de la dette publique intérieure.

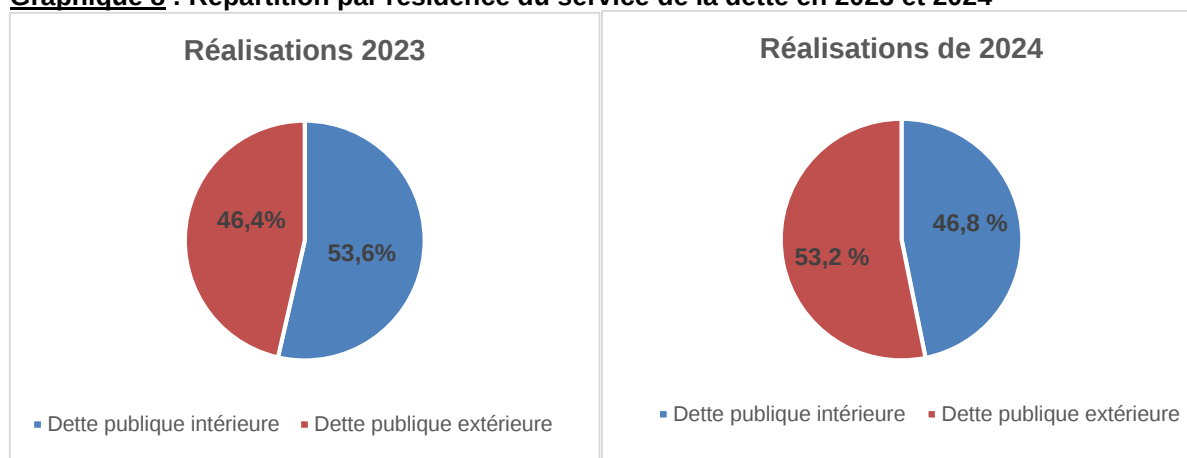
Au 31 décembre 2024, le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 1 614,1 milliards sur une prévision de 2 252,3 milliards, soit un taux d'exécution de 71,7%. Comparativement à 2023, le service de la dette publique baisse de 48,3 milliards (-2,9%), attribuable à la diminution du service de la dette intérieure. Le ratio du service de la dette sur les recettes internes est de 32,3% contre 34,3% en 2023.

1.3.1. Service de la dette publique intérieure

Au 31 décembre 2024, le service de la dette publique intérieure est de 755,6 milliards, pour une prévision de 1 427,3 milliards, soit un taux d'exécution de 52,9%. Par rapport à l'exercice 2023, il baisse de 135,2 milliards (-15,2%) du fait de l'accumulation des échéances de la dette structurée.

1.3.2. Service de la dette publique extérieure

A fin décembre 2024, le service de la dette publique extérieure s'élève à 858,5 milliards, en dépassement de 33,5 milliards de la prévision de 825 milliards. Comparativement à l'exercice 2023, il augmente de 86,9 milliards (+11,3%). Ce taux d'exécution s'explique par la sous-estimation des remboursements des intérêts et commissions dus à certains créanciers multilatéraux (BAD, BIRD, BID), conjuguée à une hausse des taux de référence de marché auxquels sont indexés les emprunts commerciaux à taux variables. Aussi, le fort accroissement des décaissements à financements extérieurs sur les 03 derniers mois, a contribué à ce taux d'exécution.

Graphique 8 : Répartition par résidence du service de la dette en 2023 et 2024**Source :** MINFI

II- Charges des CAS

Les charges des CAS à fin décembre 2024 s'élèvent à 11,3 milliards, soit un taux d'exécution de 17,2% de la prévision annuelle de 65,6 milliards. Ce taux relativement faible s'explique surtout par la non-exécution dans le système des opérations du « Fonds spécial pour la reconstruction du Nord-Ouest, Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ». Seuls trois (03) CAS enregistrent des taux d'exécution supérieurs à 50%.

Tableau 11 : Charges des CAS pour l'exercice 2024 (en millions de FCFA)

LIBELLE	LFR	Montant ordonnancé		Variation		Taux d'exécution (%)
		2023	2024	Valeur	%	
Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité	15 000	3 480,6	3 048	-432,6	-12,4	20,3
Développement du Secteur Postal	900	561,7	490	-71,7	-12,8	54,4
Fonds Spécial pour la Sécurité Electronique	1 500	913,5	588	-325,5	-35,6	39,2
Soutien de la Politique Culturelle	300	87,3	57	-30,3	-34,7	19,0
Financement des Projets de Développement Durable en Matière d'eau et Assainissement	900	237,2	319	81,8	34,5	35,4
Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable	1 500	1 145,9	1 110	-35,9	-3,1	74,0
Développement Forestier	3 000	1 755,5	2 593	837,5	47,7	86,4
Fonds Spécial de Protection de la Faune	500	223,7	176	-47,7	-21,3	35,2
Production des documents sécurisés de transport	6 000	2 851,8	2 520	-331,8	-11,6	42,0
Soutien et Développement des Activités de Tourisme et de Loisirs	1 000	770	404	-366,0	-47,5	40,4
Fonds Spécial pour le financement de la reconstruction du NOSO et de l'Extrême-Nord	35 000	-	-	-	-	-
Fonds spécial développement des télécommunications	-	26 500	-	-	-	-
Total général	65 600	38 527,2	11 305	-27 222,2	-70,7	17,2

Source : MINFI

TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Les résultats de l'exécution du budget de l'Etat à fin décembre 2024 sont mitigés, notamment en matière d'atteinte des cibles du programme économique et financier conclu avec le FMI en 2021. Tous les soldes budgétaires se sont détériorés par rapport à 2023. Le déficit budgétaire global s'est situé à 478,7 milliards (1,5% du PIB) sur un objectif annuel de 137,9 milliards (0,4% du PIB).

I. Soldes budgétaires

Le tableau suivant présente la synthèse des ressources et dépenses budgétaires et ressort les différents soldes caractéristiques de l'exécution du budget.

Tableau 12 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
I. BUDGET GENERAL			
RECETTES INTERNES	5 026,0	DEPENSES COURANTES	4 187,2
Recettes fiscales brutes	3 962,8	Intérêts et commissions	397,4
Dont remboursement des crédits TVA	49,2	Dépenses de personnel	1 522,8
Recettes fiscales nettes	3 913,6	Biens et services	1 349,4
Recettes pétrolières	688,7	Transferts courants	917,7
Recettes non fiscales	338,9	DEPENSES EN CAPITAL	1 326,4
Total Recettes internes nettes	4 941,2	Financements extérieur	499,7
DONS	84,8	Ressources propres	698,2
Dons programmes	49,1	Participation/Restructuration	128,5
Dons projets	35,7	AUTRES DEPENSES	0,0
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	Prêts nets	0,0
Recettes de privatisations		DEPENSES BUDGET GENERAL	5 513,7
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	5 026,0		
II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Comptes d'affectation spéciale	20,3	Comptes d'affectation spéciale	11,3
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	5 046,3	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	5 525,0
III – SOLDES			
	Montant	% du PIB	
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	-478,7	-1,5%	
SOLDE GLOBAL	-478,7	-1,5%	
SOLDE PRIMAIRE	-81,3	-0,3%	
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	-770,0	-2,4%	

Source : MINFI

1.1. Solde budgétaire global

Le solde budgétaire global est la différence entre les recettes budgétaires et les dépenses totales. En 2024, le solde budgétaire global est déficitaire de 478,7 milliards (1,5% du PIB) contre 181,4 milliards (0,6% du PIB) en 2023 et 1,1% du PIB en 2022. Par rapport à fin décembre 2023, le déficit s'est creusé de 297,3 milliards.

1.2. Solde primaire

Le solde primaire est la différence entre les recettes budgétaires et les dépenses hors intérêt de la dette. En 2024, le solde primaire est déficitaire de 81,3 milliards contre un excédent de 138,8 milliards en 2023.

1.3. Solde primaire non pétrolier

Le solde primaire non pétrolier est la différence entre le solde primaire et les recettes pétrolières. Au 31 décembre 2024, le déficit du solde primaire non pétrolier est de 770 milliards, s'aggravant ainsi de 31,7 milliards par rapport au 738,3 milliards enregistré à fin décembre 2023.

Tableau 13 : Soldes budgétaires en 2023 et 2024 (en milliards)

Nature du solde	Montant LFR 2024	Réalisation 2023	Réalisation 2024	Variation 2024/2023
Solde primaire	200,3	138,8	-81,3	-229,1
% du PIB	0,7	+0,5	-0,3	
Solde primaire non pétrolier	94,5	-738,3	-770,0	-31,7
% du PIB	0,3	-2,5	-2,4	
Solde global	-137,9	-181,4	-478,7	-297,3
% du PIB	-0,4	-0,6	-1,5	

Sources : MINFI

II. Financement

2.1. Emplois

Outre le besoin de financement de 478,7 milliards représentant le déficit budgétaire, le Gouvernement a fait face en 2024 à d'autres charges de financement et de trésorerie composées de l'amortissement de la dette structurée (748,9 milliards), du remboursement de crédit de TVA (49,2 milliards), des restes à payer trésor, y compris la dette non structurée CAA (-85,9 milliards) et les entrées au profit des correspondants du Trésor (164,0 milliards) ; l'écart de financement étant de 43,9 milliards.

2.2. Ressources

Pour couvrir ses besoins, l'État a mobilisé en 2024 des financements d'un montant de 1 070,8 milliards, dont 574,9 milliards de prêts projets, 317,6 milliards d'émissions de titres publics, 120,5 milliards d'appuis budgétaires, 49,2 milliards de financement bancaire et 8,6 milliards de tirages sur DTS.

Tableau 14 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards)

Besoins de financements et de trésorerie	MONTANT	Ressources de financements et de trésorerie	MONTANT
Déficit budgétaire global	478,7	Prêts projets	574,9
Amortissement de la dette	748,9	Emission des Titres publics	317,6
Dette extérieure	607,3	Appuis Budgétaires	120,5
Dette intérieure (hors correspondants)	141,6	Financement bancaire	49,2
Remboursement des crédits TVA	49,2	Dont compte séquestre TVA	49,2
Dépenses des correspondants	-164,0	Autres emprunts	0,0
Restes à payer Trésor/Dette non structurée CAA	-85,9	DTS	8,6
Ecart de Financement	43,9		
TOTAL	1 070,8	TOTAL	1 070,8

Sources : MINFI

III. Indicateurs caractéristiques des finances publiques

Les indicateurs présentés dans cette partie permettent de comparer les résultats de l'exécution budgétaire aux objectifs du PEF du FMI et de convergence et surveillance multilatérale de la CEMAC.

3.1. Indicateurs de suivi du Programme Économique et Financier 2021-2024

Le Gouvernement a conclu avec le FMI, le 29 juillet 2021, le deuxième Programme Economique et Financier appuyé par la facilité élargie de crédit et le mécanisme élargi de crédit sur la période 2021-2024. Ce programme est suivi entre autres à travers des critères de performance quantitatifs et des cibles indicatives. En 2024, les conclusions des sixièmes et septièmes revues du PEF ont été satisfaisantes.

3.1.1. Critères quantitatifs

A fin décembre 2024, le Cameroun a respecté deux (02) critères sur les quatre (04) critères de performance quantitatifs. Il s'agit du plafond du financement intérieur net de l'Administration centrale (hors financement FMI) et du plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle.

Tableau 15 : Indicateurs du suivi du programme économique à fin décembre 2024

A- Critères de performance quantitatifs périodiques	Cibles	Réalisations
1-Plancher du solde budgétaire primaire non pétrolier	-611,0	-770,0
2-Plafond du financement intérieur net de l'Administration centrale (hors financement FMI)	-333,0	-171,4
3-Plafond du besoin net de financement de l'Administration centrale auprès de la Banque Centrale (hors financement du FMI)	-64,0	-66,4
4-Plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle	739	213,2

Source : MINFI/DP

3.1.2. Cibles indicatives

S'agissant des cibles indicatives à fin décembre 2024, le pays a respecté deux (02) sur quatre (04) à savoir : celles relatives aux recettes non pétrolières et aux dépenses sociales⁴. En effet, les recettes non pétrolières net de remboursement des crédits de TVA s'établissent à 4 252,4 milliards pour un objectif plancher du programme de 4 246 milliards et les dépenses sociales se chiffrent à 1 453,2 milliards pour un objectif plancher de 1 368 milliards.

Par contre, les cibles relatives aux interventions directes de la SNH et aux accumulations nettes d'arriérés des paiements intérieurs n'ont pas été atteintes. À fin décembre 2024, la SNH a effectué des dépenses s'élevant à 239,3 milliards sous forme d'interventions directes pour un plafond fixé à 145 milliards.

⁴ Voir annexe 2 pour les détails

Tableau 16 : Cibles indicatives du Programme économique et Financier

Libellés	Cibles	Réalisations
1-Plancher sur les recettes non pétrolières	4 246,0	4 252,4
2-Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	1 368,0	1 453,2
3- Plafond des interventions directes de la SNH	145,0	239,3
4-Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs	-537	-

Source : MINFI

3.2. Critères de convergence et indicateurs de la surveillance multilatérale de la CEMAC

En zone CEMAC, quatre critères de convergence ont été retenus pour renforcer la crédibilité de la parité de FCFA avec l'euro mais aussi pour accélérer le processus d'intégration économique des pays membres. Les indicateurs de surveillance multilatérale visent à renforcer la discipline et la crédibilité monétaire de cet espace.

3.2.1. Critères de convergence

En 2024, le Cameroun a respecté un (01) critère sur les quatre (04). Il s'agit du taux d'endettement de l'État (encours de la dette sur le PIB) qui doit être inférieur ou égal à 70%.

Tableau 17 : État de réalisation des critères de convergence

Indicateurs	Norme	2022	2023	2024
Solde budgétaire de référence (en % du PIB)	> -1,5%	-3,0	-1,7	-1,3
Taux d'inflation moyen annuel (en %)	< 3%	6,3	7,4	5,0
Stock de la dette publique / PIB nominal (en %)	≤ 70%	45,3	44,2	45,6
Absence d'arriérés d'arriérés (en milliards)	0	155,8	196	xxxx

Sources : INS, MINFI, CAA

3.2.2. Autres indicateurs de surveillance multilatérale

Les indicateurs de surveillance sont en vigueur dans la zone CEMAC depuis 2017. Ils servent de signaux d'alerte relativement aux différents risques qui pèsent sur la situation macroéconomique.

Le taux de pression fiscale définit l'importance relative des prélèvements obligatoires dans l'économie nationale ; il traduit l'effort de recouvrement des ressources de l'Etat pour faire face à ses charges. Le taux de pression fiscale hors recettes pétrolières est passé de 13,6% en 2023 à 13,3% en 2024. Le critère n'a pas été respecté (norme supérieure ou égale à 17%).

Le ratio masse salariale sur les recettes fiscales mesure la capacité d'un Etat à supporter sa masse salariale à partir des recettes fiscales mobilisées. Ce ratio est passé de 37,2% en 2022 à 38,4%, supérieur au plafond de 35%. Ce critère n'a pas été respecté.

Tableau 18 : Indicateurs de surveillance multilatérale

Indicateurs	Normes	2021	2022	2023	2024
Solde budgétaire primaire hors recettes pétrolières (% PIB hors pétrole)	/	-4,0	-4,1	-2,6	-2,4
Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB non pétrolier)	≥ 17 %	12,2	12,9	13,6	13,3
Service de la dette/recettes fiscales	/	36,2	35,7	57,3	30,2
Masse salariale/recettes fiscales	≤ 35 %	38,1	37,4	37,2	38,4
Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales	/	100,0	101,6	100,3	95,6
Part des investissements productifs dans les dépenses totales	/	27,1	27,1	21,9	21,0

Sources : DP, INS

3.3. Gestion de la trésorerie

Le budget de l'Etat au cours de l'exercice 2024 s'est exécuté dans environnement marqué par d'importantes tensions de trésorerie. En effet, les difficultés économiques des exercices antérieurs n'ont pas permis à l'Etat de disposer des ressources suffisantes pour honorer l'ensemble de ses engagements. En effet, la fin de l'exercice 2023 est caractérisée entre autres par : (i) un stock des restes à payer s'élevant à 743,6 milliards, (ii) un encours des BTA de 419,2 milliards, (iii) des arriérés sur le service de la dette extérieure et intérieure de 48,3 milliards et 90,0 milliards respectivement, et (iv) un passif de l'Etat vis-à-vis des Correspondants du Trésor estimé à 806,4 milliards.

S'agissant des encaissements, ils se sont situés à 6 681,1 milliards, dont 4 457,2 milliards de recettes propres et 2 223,9 milliards de financement (y compris les tirages dans les comptes de réserve). Cependant, la saturation et la profondeur du marché domestique n'ont pas permis de mobiliser les conditions de financement favorables.

En ce qui concerne les décaissements, ils se chiffrent à 6 673,7 milliards et sont constitués des dépenses budgétaires pour un montant de 2 891,0 milliards et des charges de trésorerie de 3 782,7 milliards. Bien que les paiements aient été continus tout au long de l'exercice, les problèmes de trésorerie se sont accentués, du fait de certaines dépenses urgentes, souvent exécutées en procédures dérogatoires, créant ainsi un effet d'éviction sur les dépenses budgétaires initialement programmées.

Tableau 19 : Situation résumée d'exécution de la trésorerie à fin décembre 2024 (en milliards)

Libellés	2023	2024	Ecart (en valeur)	Ecart (en %)
Total encaissement et financement	5 854,6	6 681,1	826,5	14,1
Encaissements	4 329,2	4 457,2	128,0	3,0
Ressources de trésorerie	1 525,4	2 223,9	698,5	45,8
Total Décaissements	5 884,9	6 673,7	788,7	13,4
Dépenses budgétaires	2 582,5	2 891,0	308,5	11,9
Charges de trésorerie	3 302,4	3 782,7	480,3	14,5
Disponibilités en début de période	32,2	1,8	-30,4	-94,4
Solde de trésorerie	1,8	9,2	7,4	409,5

Source : MINFI/CTRB

Au 31 décembre 2024, les ressources propres et les dépenses budgétaires enregistrent des hausses respectives de 12,2% et 11,9% par rapport au 31 décembre 2023. Malgré ces performances, les restes à payer se sont accrus de 115,8 milliards, pour s'établir à 859,4 milliards.

QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFFICULTES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET

Cette partie met en lumière des thématiques d'actualités ou des problématiques qui étayent ou impactent l'exécution du budget. Il s'agit de la mise en œuvre de la décentralisation, la passation et l'exécution des marchés publics, la gestion de la dette flottante, les procédures dérogatoires et les modalités d'exécution des dépenses sur financements extérieurs.

I- Mise en œuvre de la décentralisation

Conformément à la loi du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées, l'État concourt au développement local de deux manières essentielles : (i) directement à travers la dotation générale de la décentralisation ; (ii) indirectement par le biais de la fiscalité à travers les mécanismes de péréquation et du transfert de fiscalité.

Dans le cadre de ce rapport, nous nous limiterons à la première modalité, qui représente les concours financiers directs de l'État central au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). En effet, les crédits budgétaires transférés aux CTD sont des lignes de dépenses inscrites dans le budget général des chapitres ministériels et faisant l'objet de délégation automatique auprès des chefs des exécutifs locaux.

1.1. Exécution de la Dotation Générale de la Décentralisation

La Dotation Générale de la Décentralisation (DGD) au titre de l'exercice budgétaire 2024 est de 296,6 milliards, conformément à la LF 2024. Elle est en augmentation de 43,9 milliards par rapport à 2023 et se répartit en 161,1 milliards pour le fonctionnement et 135,5 milliards pour l'investissement. En outre, la LF 2024 a directement ventilé la DGD dans les chapitres budgétaires.

Au terme de l'exercice budgétaire, les dépenses ordonnancées sont évaluées à 266 milliards, soit un taux d'exécution de 90,0%.

Tableau 20 : Répartition des crédits transférés au profit des CTD (en milliards)

NATURES ECONOMIQUES	Exécution 2023	Dotation 2024	Exécution 2024	Taux d'exécution 2024	Variation 2024/2023
Investissement	111,5	135,5	114,3	84%	3%
Fonctionnement	119,9	161,1	151,7	94%	27%
TOTAL	231,4	296,6	266,0	90%	15%

Sources : MINDDEVEL, DGTCFM, DGEPIP

1.2. Exécution des dépenses de fonctionnement

En 2024, les dépenses de fonctionnement ordonnancées à représentent 54,0% de la DGD. Leur taux d'exécution est de 94,0%. L'essentiel desdits crédits a été consacré au financement du l'entretien des routes communales en régie, l'accompagnement de l'agriculture locale, la promotion de l'accès à la santé, du paquet minimum pour le fonctionnement des écoles primaires.

En outre, la dotation générale au fonctionnement a servi au paiement des charges classiques dont, celles dédiées aux organes de pilotage du processus de la décentralisation au rang desquels, le Conseil National de la Décentralisation (CND), le Comité National des Finances Locales (CONAFIL).

1.3. Exécution des dépenses d'investissement

En 2024, les dépenses d'investissement affectées aux Communes s'élèvent à 114,3 milliards contre 111,5 milliards en 2023, soit une augmentation de 2,8 milliards (+2,5 %). Elles ont permis le financement des projets communaux maturés et arrêtés entre les Communes bénéficiaires et le Gouvernement, pour répondre aux besoins des populations.

Tableau 21 : Répartition de la DGD en investissement

Administrations	Dépenses (en milliers)	Poids
14 MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	350 000	0,3%
15 MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	18 069 000	13,3%
16 MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	1 000 000	0,7%
21 MINISTERE DU COMMERCE	530 000	0,4%
23 MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	1 200 000	0,9%
25 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES		0,0%
26 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	1 800 000	1,3%
27 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	57 174 729	42,2%
28 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	610 000	0,5%
30 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	8 500 000	6,3%
31 MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	3 600 000	2,7%
32 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	10 570 000	7,8%
33 MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	350 000	0,3%
35 MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	630 000	0,5%
36 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	12 791 665	9,4%
38 MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	7 365 000	5,4%
39 MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	720 000	0,5%
40 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	8 230 000	6,1%
42 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	217 000	0,2%
43 MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	746 532	0,6%
60 SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS		0,0%
94 INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	1 012 897	0,7%
Total	135 466 823	100,0%

Sources : MINDDEVEL, DGEPIP

II- Mise en œuvre de la Budgétisation Sensible au Genre

En 2024, sur un objectif annuel 78,4milliards, les dépenses sensibles au genre ont été ordonnancées à hauteur de 78,2 milliards soit un taux d'exécution de 99,7%. Les dépenses courantes, s'élèvent à 56,4milliards soit 72,1% du total des dépenses sensibles au genre. Les dépenses en capital, quant à elles sont de 21,8 milliards.

Il convient de signaler que les dépenses sensibles au genre de projets d'investissement ont connu une hausse au cours d'exercice. Par ailleurs, certaines

dépenses courantes sensibles au genre ont été évincées, les crédits initialement prévus pour leur mise en œuvre ayant été orientés à d'autres fins.

Tableau 22 : Exécution des dépenses sensibles au genre en 2024

Nature de la dépense	LF 2024	Montant exécuté en 2024	Taux d'exécution
Dépenses en Capital	9 435 390	21 836 662	231,43%
Dépenses courantes	68 996 773	56 386 464	81,72%
TOTAL	78 432 163	78 223 126	99,73%

Source : MINFI

III- Passation et exécution des marchés publics

La situation des marchés publics au 31 décembre 2024 s'apprécie à l'aune de leur programmation, leur passation et leur exécution. Par ailleurs, des faits majeurs sont enregistrés et des mesures sont prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

3.1. Programmation des marchés publics

La passation et l'exécution des marchés publics de l'exercice 2024 ont fait l'objet d'une programmation par les Maîtres d'Ouvrage et les Maîtres d'Ouvrage Délégués (MO/MOD), en relation avec le Ministère des Marchés Publics (MINMAP).

Au 31 décembre 2024, **8 898** marchés publics, correspondant à **7 268** Dossiers d'Appels d'Offres (DAO), d'un montant prévisionnel global de **2 756,4 milliards** ont été identifiés et programmés en ligne sur la plateforme COLEPS (Cameroon Online E-procurement System) et répartis comme suit :

- **1 231** marchés pour les Départements Ministériels, correspondant à **1 017** DAO, d'un montant total de **1 340,2 milliards** ;
- **754** marchés pour les Projets/Programmes, correspondant à **584** DAO, d'un montant total de **667,3 milliards** ;
- **953** marchés pour les Établissements Publics, correspondant à **817** DAO, d'un montant total de **66,8 milliards** ;
- **473** marchés pour les Services Déconcentrés de l'État (SDE), correspondant à **456** DAO, d'un montant total de **32,2 milliards** ;
- et, **5 487** marchés pour les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), correspondant à **4 394** DAO, d'un montant total de **649,9 milliards**.

Au terme de l'exercice 2024, **820** MO/MOD ont satisfait à cette exigence réglementaire de programmation des marchés publics, sur un effectif de **837** recensés, soit un taux de participation de **98,0%**. Ainsi, **8 694** marchés publics ont été programmés, soit un taux de programmation de **97,7%**.

Cette programmation des marchés publics de l'exercice 2024 a été rendue publique à travers la diffusion des Journaux de Programmation des Marchés (JPM) qui en résultent et leur publication « en ligne » sur la plateforme COLEPS (www.marchespublics.cm), ainsi que sur le site web du MINMAP (www.minmap.cm),

eu égard aux exigences du Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

3.2. Passation des marchés publics

Au terme de l'exercice 2024, les performances des MO/MOD dans la passation des marchés publics, ont été inférieures à celles de 2023 et se présentent comme suit :

- **5 908** Appels d'Offres ont été lancés sur **6 585** prévus, soit un taux de lancement de **89,7%**, contre 100% enregistré en 2023 ;
- **7 173** marchés ont été attribués sur les **8 087** attendus, soit un taux d'attribution de **88,7%**, en baisse de **3,2 points** par rapport à fin 2023 ;
- **6 942** marchés ont été contractualisés sur les **8 064** attendus, soit un taux de signature de **86,1%** contre 89,2% en 2023.

Cette baisse moyenne de 3,1 points enregistrée dans la contractualisation des marchés publics s'explique par la contre-performance observée dans les Services Déconcentrés Départementaux (-9,9 points), les Établissements Publics (-9,1 points) et dans les Communautés Urbaines (-8,5 points).

En revanche, une embellie est observée dans la contractualisation des marchés des Services Déconcentrés Régionaux (+8,7 points) et des Communes (+0,2 point).

Tableau 23 : Performances globales au 31 décembre 2024 de la passation des marchés publics 2024 par catégorie de MO/MOD

CATEGORIE DE MO/MOD	Lancement AO				Attribution marchés			Signature marchés		
	Nombre d'AO prévus (1)	Nombre d'AO effectivement lancés (2)	Nombre de projets correspondants	Taux (%) de lancement d'AO [(2) / (1)]	Nombre de marchés prévus (3)	Nombre de marchés effectivement attribués (4)	Taux (%) d'attribution de marchés	Nombre de contrats prévus (5)	Nombre de contrats effectivement signés	Taux (%) de signature de marchés
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	920	845	1 028	91,8	1 098	1 007	91,7	1 087	916	84,3
PROJETS/ PROGRAMMES	539	363	495	67,3	675	376	55,7	665	364	54,7
ETABLISSEMENTS PUBLICS	750	610	731	81,3	884	721	81,6	884	714	80,8
REGIONS	4 376	4 090	5 104	93,5	5 430	5 069	93,4	5 428	4 948	91,2
SDE	317	305	314	96,2	327	313	95,7	327	297	90,8
SDR	105	105	106	100,0	106	106	100,0	106	106	100,0
SDD	212	200	208	94,3	221	207	93,7	221	191	86,4
CTD	4 059	3 785	4 790	93,2	5 103	4 756	93,2	5 101	4 651	91,2
Conseils Régionaux	328	306	446	93,3	488	439	90,0	488	416	85,2
Public Independent Conciliators	2	2	2	100,0	2	2	100,0	2	2	100,0
Communautés Urbaines	344	188	208	54,7	367	189	51,5	365	148	40,5
Communes	3 385	3 289	4 134	97,2	4 246	4 126	97,2	4 246	4 085	96,2
TOTAL GENERAL	6 585	5 908	7 358	89,7	8 087	7 173	88,7	8 064	6 942	86,1

Sources : MINMAP ; SDE : Services Déconcentrés de l'État ; CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

S'agissant spécifiquement des procédures exceptionnelles de Gré à Gré, 865 marchés ont été passés au 31 décembre 2024 ; ce qui représente 9,7% des 8 898 marchés passés, en dessous du seuil standard de 10%.

3.3. Exécution des marchés publics

L'exécution des marchés publics s'est améliorée en moyenne de **3,6 points** par rapport à l'exercice 2023, ainsi qu'il suit :

- **6 825** prestations ont démarré sur un total de **7 961** attendues ; soit un taux de démarrage de **85,7%**, contre 87,3% en 2023 ;
- **5 317** prestations ont été réceptionnées sur les **7 292** attendues ; soit un taux de réception de **72,9%**, contre 69,3% en 2023.

Cette hausse dans les réceptions des prestations s'explique par la bonne performance des Services Déconcentrés Régionaux (+28,8 points) et des Conseils Régionaux (+17,8 points).

Tableau 24 : Performances globales au 31 décembre 2024 de l'exécution des marchés publics 2024 par catégorie de MO/MOD

CATEGORIE DE MO/MOD	Démarrage prestations			Réception prestations		
	Nombre de marchés prévus (1)	Nombre de marchés effectivement	Taux (%) de démarrage des prestations [(2) / (1)]	Nombre de prestations	Nombre de prestations effectivement	Taux (%) de réception des prestations [(4) / (3)]
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	1 020	865	84,8	804	507	63,1
PROJETS/ PROGRAMMES	636	340	53,5	405	104	25,7
ETABLISSEMENTS PUBLICS	884	704	79,6	809	499	61,7
REGIONS	5 421	4 916	90,7	5 274	4 207	79,8
SDE	321	294	91,6	318	246	77,4
SDR	106	104	98,1	104	97	93,3
SDD	215	190	88,4	214	149	69,6
CTD	5 100	4 622	90,6	4 956	3 961	79,9
Conseils Régionaux	488	416	85,2	444	257	57,9
Public Independent Conciliators	2	2	100,0	2	0	0,0
Communautés Urbaines	365	124	34,0	274	70	25,5
Communes	4 245	4 080	96,1	4 236	3 634	85,8
TOTAL GENERAL	7 961	6 825	85,7	7 292	5 317	72,9

Sources : MINMAP ; SDE : Services Déconcentrés de l'État ; CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

Pour ce qui est des procédures dérogatoires de Régie, 21 projets ont été exécutés sur les 169 demandes d'autorisations accordées et notifiées aux requérants.

3.4. Faits majeurs relevés dans la passation et l'exécution des marchés publics

Au terme de l'exercice 2024, comme principaux faits majeurs on relève :

- la maîtrise du seuil de 10% des procédures exceptionnelles de gré à gré qui se situent à **9,7%**;
- le délai moyen de passation des marchés publics a été de **116 jours, soit 03 mois 26 jours** pour ce qui est des procédures nationales, en amélioration de 02 jours par rapport à sa valeur en fin 2023 ;
- le délai moyen de passation des marchés, soumis au contrôle à priori des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CCCM) du MINMAP, est de **153 jours, soit 05 mois 03 jours** ;
- le délai moyen de contrôle à priori imparti aux CCCM est de **09 jours** pour l'examen d'un projet de DAO, de **07 jours** pour l'examen d'une proposition d'attribution, de **07 jours** pour l'examen d'un projet de marché de Gré à Gré et de **09 jours** pour l'examen d'un projet d'avenant ; soit une moyenne de **08 jours ouvrables** ;
- l'évaluation de la mesure majeure « TOPC-4PM⁵ » de contractualisation des marchés au cours des quatre premiers mois de l'année révèle que **18,7%** des marchés ont été passés à la date butoir du 30 avril 2024, contre 13,4% en 2023 ;
- le taux de marchés réceptionnés est de **72,9%**, contre 69,3% en 2023 ;
- le report en 2025 de **157** projets initialement prévus en 2024 ;
- l'annulation de **310** projets, dont **24** suite à des virements de crédits, **32** pour forclusions de crédits et **89** pour manque de financement ;
- l'atteinte au **31 mai 2024** de l'objectif de performance de 80% du Repère Structurel du Fonds Monétaire International (FMI), avec un taux de publication « en ligne » via COLEPS de **90,7%** en nombre de marchés et de **98,8%** en valeur monétaire, par les **onze (11)** Départements Ministériels cibles ;
- la passation « en ligne » de **186** marchés via COLEPS, d'un montant total de **15,0 milliards**, soit un taux de passation de **32,6%** contre 38,6% en 2023 en deçà de l'objectif de 80% assigné aux **80** MO/MOD pilotes.

3.5. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

Dans la dynamique d'une bonne gouvernance du sous-secteur, l'Autorité chargée des Marchés Publics, a pris de mesures au cours de l'exercice 2024. Il s'agit de:

- la signature de cinq (05) textes réglementaires à caractère prescriptif et de portée explicative, à savoir :
 - l'Arrêté n°0333/A/MINMAP/CAB du 27 décembre 2024 fixant le calendrier de migration vers la passation exclusive des marchés publics par voie électronique ;

⁵ Tous les Projets Programmés Contractualisés au cours des quatre (04) Premiers Mois de l'année

- la Décision n°000162/D/MINMAP/CAB du 24 avril 2024 portant mise en place d'un organe de gestion du Projet de dématérialisation des procédures des marchés publics, en abrégé « Projet e-Procurement », à travers la plateforme COLEPS ;
 - la Décision n°000488/D/MINMAP/SG/DAJ/BK du 18 octobre 2024 fixant le montant de l'indemnité de session allouée aux personnels d'appui mis à la disposition des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés ;
 - la Circulaire n°000007/LC/MINMAP/CAB du 20 mars 2024 portant instructions relatives à la mise en vigueur des Dossiers-Types d'Appel d'Offres (DTAO), des Manuels, des Guides et Outils de Facilitation de la Passation, de l'Exécution, du Suivi et du Contrôle et de la Régulation des marchés publics, induits par les réformes du système des marchés publics ;
 - la Lettre-Circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.
- le lancement officiel le 10 octobre 2024 de la Campagne Nationale de sensibilisation, de vulgarisation et de formation des acteurs du système des marchés publics sur la passation « en ligne » des marchés publics à travers la plateforme COLEPS dans les dix (10) chefs-lieux des Régions ;
 - la création de **06** Commissions de Passation des Marchés (CPM) dont **04** Commissions Spéciales de Passation des marchés (CSPM) auprès du PfoR, PROLOG, SECAL, PPRD-NO/SO et **02** Commissions Internes de Passation des Marchés (CIPM) auprès du CHR de Maroua et Conseil Régional du Sud-Ouest ;
 - la prise des **276** actes de sanctions, basées sur les actes de régulation de l'ARMP et autres défaillances dans le processus des marchés publics, à l'encontre de **28** entreprises exclues de la commande publique pour production de faux documents et manœuvres frauduleuses, **46** autres entreprises pour résiliation des marchés à leurs torts exclusifs, **05** suspensions d'entreprises, **32** décisions de remise de sanction en faveur des entreprises dont **23** sanctions ayant expiré et **165** autres sanctions à l'encontre des entreprises ;
 - sur la base des propositions de mesures appropriées faites par le Comité d'Examen des Recours (CER) au terme du traitement des recours des soumissionnaires, **18** mesures de suspension ont été prononcées à l'encontre **06** entreprises, **06** Maîtres d'Ouvrage, **03** Commissions Internes de Passation des Marchés (CIPM) et **03** Sous-Commission d'Analyse des Offres (SCAO). En outre, **16** lettres d'avertissement ont été adressées à **09** CIPM et **07** SCAO ;
 - et, la poursuite de l'accompagnement de **80** MO/MOD pilotes dans la passation « en ligne » via COLEPS de **80%** de leur portefeuille de marchés programmés a été étendue par le FMI à vingt-quatre (24) Départements Ministériels pour le compte de l'exercice 2025.

IV- Gestion de la dette flottante

Dans le cadre de la gestion de la dette intérieure, le Gouvernement s'est fixé, entre autres objectifs, de maîtriser tous les passifs y afférents. En effet, malgré les directives faites aux administrations de prendre en compte systématiquement l'apurement des arriérés lors de la préparation de leurs budgets, des réclamations récurrentes ont continué d'affluer au Ministère des Finances au sujet des impayés. Ces plaintes font état d'innombrables prestations exécutées au profit des administrations publiques et restées impayées, parfois depuis plus de 10 ans. Cette situation a conduit à la constitution d'un important stock non maîtrisé de dettes appelé dette flottante.

La dette flottante désigne l'ensemble des engagements issus des prestations non-inscrites dans les budgets des administrations, mais qui ont fait l'objet d'ordres de service, ont été réalisées et sont restées impayées. Ces engagements constituent des risques budgétaires certains pour l'Etat qui est tenu de les honorer.

En 2021, le Gouvernement a lancé une vaste opération dont les objectifs essentiels consistaient à recenser toute la dette flottante sur une période de 20 ans (2000-2019), auditer son fondement et son quantum, et à assurer son apurement effectif.

4.1. Résultats de l'audit

Les résultats complets de l'audit ont été rendus publics le 16 août 2024 et sont consultables sur les sites web du Ministère des Finances. Ils affichent un montant total de dette flottante validée de 751,4 milliards, dont 303 milliards de dette salariale, 215 milliards de dette fiscale, 79,3 milliards de dette douanière et 16,9 milliards de dette académique.

4.2. Mécanismes d'apurement

Le Gouvernement a élaboré un plan d'apurement de la dette flottante validée sur une période de sept (07) ans, qui est mis en œuvre depuis 2024, en utilisant les crédits budgétaires. A cet effet, le Ministre des Finances a signé l'Instruction n°00001372/I/MINFI du 17 octobre 2024, fixant les procédures budgétaire et comptable en vue d'une meilleure organisation du processus d'apurement de la dette flottante de l'Etat validée, et la circulaire n°00004295/C/MINFI du 24 avril 2025 relative au cas particulier des dettes académiques des Universités d'Etat.

Au regard de leur spécificité, le Gouvernement a décidé de prendre totalement en charge les dettes académiques, locatives, sociales, et fiscalo-douanières, ainsi que les indemnités. La dette commerciale quant à elle fait l'objet d'une prise en charge partagée entre l'Etat (70%) et les entités publiques débitrices (30%). Il est prévu que la dette salariale validée soit complètement apurée à la fin de l'exercice 2025.

Au 31 décembre 2024, la dette flottante a été apurée à hauteur de 232,9 milliards, dont 182,9 milliards de dette salariale et 50 milliards de dette fiscalo-douanière.

V- Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget

5.1. Recours abusif aux procédures dérogatoires

Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans avoir respecté toutes les étapes préalables et qui doivent par conséquent faire l'objet de régularisation budgétaire à posteriori. Il s'agit entre autres des avances de trésorerie, des régies d'avances et des engagements provisionnels.

La Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 a prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires. En ce qui concerne les régies d'avances et le déblocage des fonds⁶, le volume des dépenses exécutées par ce canal reste encore élevé.

A fin décembre 2024, les dépenses exécutées en mode dérogatoire se chiffrent à 115,9 milliards, soit 2,5% des dépenses totales (hors FINEX et service de la dette) contre 12,5% en 2023, ceci du fait de la forte baisse du volume des avances de trésoreries. Ces dépenses se situent en dessous du plafond de 5% fixé dans le cadre du Programme Économique et Financier avec le FMI.

Tableau 25 : Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2024 (en milliards)

Dépenses	Montant	Poids
Régies d'avances	65,2	1,4%
Engagement provisionnel	0	0,0%
Avances de trésorerie	50,7	1,1%
Montant des procédures dérogatoires	115,9	2,5%
Dépenses totales (hors FINEX et service de la dette)	4 616,5	

Source : MINFI

5.1.1. Recours aux avances de trésorerie

Les avances de trésorerie correspondent aux décaissements effectués sans engagement préalable pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. Ces avances font l'objet d'une régularisation budgétaire à posteriori.

Tableau 26 : Avances de trésorerie en 2024

Nature des dépenses	Montants (en milliards)	
	Décaissé	Régularisé
Investissement	0,9	0,9
Fonctionnement	49,8	49,8
Total général avances de trésorerie	50,7	50,7

Source : MINFI

5.1.2. Régies d'avances

Les régies d'avances sont une modalité d'exécution du budget mise en place pour permettre aux gestionnaires de crédits de procéder au paiement des dépenses urgentes ne pouvant pas s'accommoder de la procédure normale d'exécution. Leur

⁶ Points 172 à 178 de la CIREX de 2024

mise en œuvre est encadrée par la circulaire du MINFI sur l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques.

Au titre de l'exercice 2024, le montant brut des dépenses exécutées par le biais de cette procédure est évalué à 65,2 milliards contre 61,3 milliards en 2023, soit une hausse de 3,9 milliards (+6,4%). Cette situation s'explique principalement par le nombre important de régies nouvelles créées.

Tableau 27 : Situation des régies d'avances en 2023 et 2024

Désignation	Nombre de régies		Volume annuel (en milliards)	
	2023	2024	2023	2024
Régies créées	37	58	1,4	8,2
Régies réouvertes	394	408	59,9	57,0
Total	431	466	61,3	65,2

Source : MINFI

5.2. Reporting financier

La difficulté pour la remontée d'information entre les contrôles financiers départementaux et les contrôles financiers régionaux et entre les régions et la centrale persiste. Cette situation a pour conséquence le difficile accès à l'information en temps réel.

5.3. Autres difficultés

L'infrastructure réseau ne couvre pas tout le périmètre de l'exécution budgétaire. En effet, les contrôles financiers départementaux, malgré l'informatisation, ne sont pas interconnectés avec les contrôles financiers régionaux. De ce fait, les données sur l'exécution du budget dans les zones déconcentrées ne parviennent en centrale qu'à la fin de chaque mois ; ce qui ne favorise pas la génération des états d'exécution du budget en temps réel.

Les problèmes d'alimentation en énergie perturbent également l'exécution budgétaire ainsi que l'absence d'une interconnexion des différents systèmes d'informations relatifs à la gestion des finances publiques. De plus, le dispositif actuel n'a pas un fonctionnement optimal du fait de l'absence d'un contrôle interne apte à garantir la qualité des données de la comptabilité budgétaire.

CONCLUSION

En dépit de la situation économique difficile tout au long de l'année, l'exécution du budget à fin décembre 2024 a donné lieu à des résultats satisfaisants aussi bien dans la mobilisation des ressources que dans leur utilisation pour la mise en œuvre des politiques publiques. Toutefois, la saturation du marché domestique et le faible encaissement des appuis budgétaires n'ont pas permis d'obtenir des conditions de financement favorables, créant un effet d'éviction sur les dépenses budgétaires.

Le Cameroun a respecté trois des quatre (04) critères de performance quantitatifs périodiques du programme avec le FMI à fin décembre 2024. Il a respecté deux cibles indicatives sur les quatre. Le déficit du solde global est de 478,7 milliards contre une prévision annuelle révisée de 137,9 milliards. Le solde primaire est déficitaire de 81,3 milliards. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'établit à 34,7% contre 34,0% en 2023.

Les recettes internes ont enregistré une bonne performance grâce aux effets des différentes réformes mises en œuvre au niveau des Administrations d'assiette.

L'exécution des dépenses quant à elle, a été globalement contenue dans la limite prévisionnelle (exécutées à hauteur de 93,3%), malgré un dépassement des dépenses budgétaires de 232,9 milliards et surtout des dépenses courantes (hors intérêts sur la dette) de 433,7 milliards. Par nature économique, le service de la dette représente 24,0% des ordonnancements, suivi des dépenses de personnel (22,7%), des dépenses des biens et services (20%) et des dépenses de transferts et subventions (13,7%). Les dépenses en capital représentent 19,7% des ordonnancements contre 17,4% en 2023.

Quelques anomalies persistent cependant en matière de gestion budgétaire. Il s'agit, entre autres, des pressions sur les dépenses (ou la persistance du phénomène du dépassement budgétaire), la fragilité de la situation sécuritaire régionale, la faible mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre et les longs délais de paiement qui résultent des tensions de trésorerie. Au 31 décembre 2024, les restes à payer sont estimés à 943,6 milliards, en hausse de 200 milliards par rapport au 31 décembre l'exercice 2023.

En perspective, il conviendrait de poursuivre les efforts de recouvrement des ressources et de maîtrise des charges de fonctionnement. Il en est de même de la limitation des recours abusifs aux procédures dérogatoires, de la maîtrise de la dette flottante et des modalités d'exécution des FINEX ainsi que de l'amélioration du reporting financier.

ANNEXES

Annexe 1 : Plan de Trésorerie en 2023 (en milliards)

Code	Grandes rubriques budgétaires	LF	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		TOTAL	
			Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.
1	ENTRÉES DE TRÉSORERIE TOTALES (10+11)	5366,3	340,8	366,8	345,2	326,6	477,6	557,7	419,1	411,4	334,7	388,0	417,2	437,2	492,6	482,9	286,0	574,0	286,7	346,0	383,1	424,1	303,6	340,3	409,3	463,3	4495,8	5118,3
10	Ressources propres	5131,3	309,8	366,8	340,2	321,6	477,6	554,2	389,1	388,5	326,1	346,8	335,8	340,8	385,0	388,8	286,0	574,0	286,7	327,8	348,1	377,6	303,6	336,5	333,4	395,9	4121,4	4457,2
101	Recettes des impôts et taxes	2904,1	190,1	206,6	218,0	202,8	347,9	406,2	196,7	224,5	200,3	196,3	200,6	198,8	179,9	204,5	161,9	192,9	173,1	196,7	182,7	187,3	189,1	188,6	202,5	240,8	2442,8	2646,0
102	Recettes douanières	1094,6	68,6	85,0	74,2	82,0	77,3	100,7	71,8	83,0	69,3	87,2	80,5	109,4	85,0	102,3	79,9	92,3	80,7	99,2	77,4	105,2	81,8	122,1	94,0	113,9	940,5	1182,3
103	Impôts sur les sociétés pétrolières	197,2	0,0	36,5	0,0	0,0	0,0	3,4	65,7	43,6	0,0	0,0	0,0	0,0	65,7	32,4	0,0	0,0	0,0	0,0	55,0	42,1	0,0	0,0	0,0	0,0	186,5	158,1
104	Redevance SNH	604,4	39,4	25,4	39,4	25,5	39,4	25,6	39,4	25,8	39,4	25,7	39,4	25,6	39,4	20,7	39,4	20,9	25,0	23,6	25,0	25,1	25,0	23,1	25,0	23,8	414,9	290,8
105	Recettes non fiscales	331,0	11,7	13,3	8,6	11,3	13,1	18,3	15,4	11,5	17,1	37,5	15,3	7,0	15,0	26,3	4,8	5,8	8,0	8,3	8,0	13,1	7,7	2,7	11,9	13,8	136,7	168,9
106	Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,9	0,0	0,0	0,0	3,6	0,0	11,1
11	Financement hors titres publics	235,0	31,0	0,0	5,0	5,0	0,0	3,5	30,0	22,9	8,6	41,2	81,4	96,4	107,6	94,1	0,0	262,0	0,0	18,2	35,0	46,5	0,0	3,8	75,9	67,4	374,5	661,1
111	Appuis budgétaires	235,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,2	0,0	0,0	85,5	72,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30,9	17,9	116,4	116,1	116,1
112	Tirages comptes de réserves	0,0	31,0	0,0	5,0	5,0	0,0	30,0	21,9	8,6	15,0	81,4	96,4	22,1	22,1	0,0	262,0	0,0	15,8	35,0	45,0	0,0	0,0	45,0	45,0	258,1	528,2	
113	Dépôts des Administrations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	1,5	0,0	3,8	0,0	4,5	0,0	16,8
2	TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE (21+22+23)	2695,0	580,4	481,6	542,6	510,3	497,9	552,0	556,7	496,8	644,0	645,1	606,6	623,7	568,2	503,3	440,7	928,2	361,2	376,8	477,3	520,6	393,1	397,6	640,0	637,8	6308,7	6673,7
21	Dépenses obligatoires	1571,8	259,6	256,6	213,6	222,4	204,1	208,8	265,3	282,4	325,1	348,0	328,5	309,6	239,2	246,5	202,0	212,1	212,8	214,7	295,2	293,8	202,4	200,7	317,0	322,4	3064,7	3117,9
211	Salaires et pensions	1487,8	111,0	116,6	115,5	121,5	115,5	120,6	115,5	121,0	115,5	122,0	115,5	122,0	115,5	122,8	115,5	125,6	120,0	122,6	120,0	127,3	120,0	122,5	120,0	123,4	1399,5	1467,9
212	Dépôts d'office	0,0	148,6	140,0	98,1	100,9	88,6	88,2	149,8	161,4	209,6	226,0	213,0	187,6	123,7	123,7	86,5	86,5	92,8	92,0	175,2	166,5	82,4	78,2	197,0	199,0	1665,2	1650,0
S1	Solde dépenses obligatoires (1-21)	3794,5	81,2	110,2	131,6	104,2	273,5	348,9	153,8	129,0	9,6	40,0	88,6	127,6	253,4	236,4	84,0	361,9	73,9	131,3	87,8	130,3	101,3	139,6	92,3	141,0	1431,2	2000,4
22	Dépenses prioritaires	1123,2	259,6	139,7	243,3	160,5	152,3	162,4	131,4	108,2	112,5	105,3	164,0	133,5	271,2	200,2	119,4	169,2	123,3	67,7	151,2	143,9	93,5	79,2	155,1	125,3	1976,7	1595,1
221	DTS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0	0,0	0,0	11,0	11,0	15,1	4,0	0,0	0,0	5,0	0,0	5,0	0,0	5,0	0,0	5,0	4,5	46,1	27,5
222	Dette extérieure	825,0	171,5	90,5	129,4	90,0	73,4	106,0	38,4	44,2	24,0	27,2	73,1	59,0	187,0	158,5	40,6	64,0	55,2	35,0	70,4	127,0	28,5	24,0	75,0	39,5	966,5	864,9
223	Dette intérieure	298,2	14,1	7,0	38,9	10,6	23,9	20,8	18,0	10,0	33,5	15,8	24,9	8,6	14,1	2,0	38,7	2,0	15,1	19,5	21,8	1,8	5,0	2,0	20,1	17,8	268,2	117,8
224	Service financier des correspondants	0,0	45,0	35,7	45,0	51,7	25,0	27,9	45,0	33,5	25,0	39,0	25,0	38,0	25,0	14,7	25,0	57,6	25,0	10,0	25,0	4,7	25,0	44,2	25,0	47,3	360,0	404,1
225	Ambacom	0,0	6,0	6,5	7,0	3,2	7,0	3,6	7,0	9,6	7,0	4,2	7,0	7,2	7,0	10,5	7,0	12,1	7,0	2,1	6,0	4,8	7,0	5,2	7,0	6,0	82,0	74,9
226	Marketeurs	0,0	15,0	0,0	15,0	5,0	15,0	2,1	15,0	0,0	15,0	3,4	15,0	2,4	15,0	0,5	15,0	29,4	10,0	0,6	15,0	0,0	15,0	0,0	15,0	0,0	175,0	43,3
227	Abonnés	0,0	8,0	0,0	8,0	0,0	8,0	2,1	8,0	3,0	8,0	15,7	8,0	7,3	8,0	10,0	8,0	4,2	6,0	0,5	8,0	5,6	8,0	3,8	8,0	10,3	94,0	62,6
S2	Solde sur dépenses prioritaires (S1-22)	2671,3	-178,4	-29,4	-111,7	-56,2	121,3	186,5	22,3	20,7	-102,8	-65,3	-75,4	-5,9	-17,8	36,2	-35,3	192,7	-49,3	63,7	-63,4	-13,6	7,8	60,4	-62,8	15,6	-545,6	405,3
23	Autres dépenses	1452,3	61,2	85,4	85,7	127,4	141,6	180,8	160,0	106,1	206,5	191,7	114,0	180,6	57,8	56,6	119,4	546,9	25,2	94,5	30,8	82,9	97,3	117,7	167,9	190,1	1267,3	1960,7
231	Autres dépenses de personnel	71,3	0,0	0,0	2,0	0,1	2,0	7,2	3,0	2,0	3,0	2,8	3,0	8,1	3,0	3,9	3,0	4,0	2,0	8,9	2,0	4,0	2,0	10,5	2,0	2,6	27,0	54,0
232	Biens et services	805,5	4,0	26,9	4,0	6,8	4,0	37,4	90,3	38,9	80,8	97,2	66,9	102,6	20,0	16,0	55,6	113,2	12,0	36,9	12,0	47,9	46,1	36,1	100,0	117,8	495,8	677,6
233	Dépenses en capital	646,8	2,0	0,0	2,5	0,0	11,4	3,9	52,5	8,5	58,5	19,2	30,0	18,8	20,6	16,4	39,5	73,4	5,0	29,2	9,8	24,8	37,2	51,2	53,9	44,2	322,9	289,7
234	Transferts et subventions	1156,4	0,0	0,0	8,0	1,6	10,0	53,8	10,0	22,8	10,0	41,2	10,0	33,8	10,0	8,7	17,2	16,8	2,0	6,6	5,0	0,5	10,0	14,8	10,0	20,5	102,2	221,0
235	Apurement des restes à payer	150,0	55,2	58,5	69,2	118,9	84,2	78,6	4,2	34,0	4,2	30,4	4,2	17,4	4,2	10,3	4,2	27,0	4,2	12,8	2,0	5,7	2,0	5,1	2,0	5,0	239,5	403,5
236	Reversement compte disponibilités	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30,0	0,0	0,0	0,0	50,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0	312,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	80,0	314,9
S3	FLUX NET DE TRÉSORERIE (S2-23)	0,0	-239,6	-114,8	-197,4	-183,6	-20,3	5,7	-137,6	-85,4	-309,3	-257,1	-189,4	-186,5	-75,6	-20,4	-154,7	-354,2	-74,5	-30,8	-94,2	-96,5	-89,5	-57,3	-230,7	-174,4	-1812,9	-1555,4
3	FINANCEMENT PAR TITRES PUBLICS	0,0	300,0	115,9	219,0	181,1	25,0	30,0	130,0	66,1	325,0	240,6	195,0	187,0	75,0	25,2	150,0	349,2	76,5	36,5	100,0	96,4	85,1	51,4	170,0	183,3	1850,6	1562,8
31	Emission des BTA	0,0	120,0	115,9	50,0	38,8	25,0	22,1	90,0	66,1	125,0	60,6	165,0	162,6	45,0	25,2	25,0	36,7	30,0	36,5	100,0	96,4	55,1	40,8	150,0	166,7	980,1	868,3
32	Emission des OTA	280,0	30,0	0,0	40,0	13,4	0,0	7,8	40,0	0,0	200,0	180,0	30,0	24,5	30,0	0,0	25,0	0,0	10,0	0,0	0,0	0,0	30,0	10,6	20,0	16,7	455,0	253,0
33	Emission des ECMR	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
34	Emission des Eurobonds	467,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	312,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	312,5
35	Placements privés	0,0	150,0	0,0	129,0	129,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	279,0	129,0
S0	Solde d'ouverture		1,8	1,8	2,9	2,9	0,4	0,4	36,1	36,1	16,8	16,8	0,3	0,3	0,8	0,8	5,6	5,6	0,5	0,5	6,3	6,3	6,2	6,2	0,3	0,3	1,8	1,8
S4	Solde de clôture (S0+S3+3)		62,2	2,9	24,5	0,4	5,1	36,1	28,5	16,8	32,5	0,3	5,9	0,8	0,2	5,6	0,9	0,5	2,6	6,3	12,0	6,2	1,7	0,3	-60,4	9,2	39,5	9,2

Annexe 2 : Exécution des dépenses sociales

Les dépenses sociales sont les dépenses publiques inscrites dans le budget de l'État portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du Gouvernement. Elles concernent les dépenses courantes et en capital des administrations intervenant dans les secteurs sociaux (MINSANTE, MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINTSS, MINJEC, MINPROFF, MINAS), auxquelles sont également associées les subventions des prix administrés (carburant à la pompe, électricité aux ménages), les dépenses liées au CAS COVID et les dépenses du Projet Filets Sociaux.

À fin décembre 2024, les dépenses sociales exécutées se chiffrent à FCFA 1 445,3 milliards. Ce niveau de réalisation permet d'atteindre l'objectif global de 2024 défini à fin décembre à hauteur de FCFA 1 368,0 milliards, soit un dépassement de FCFA 77,3 milliards. Le résultat obtenu est principalement tributaire aux dépenses courantes qui se situent à FCFA 1 401,7 milliards, soit 96,9 % du niveau global de réalisation. Cette dernière est impulsée par les dépenses de personnel, principalement celles du MINESEC qui se chiffrent à FCFA 465,7 milliards (représentant 32,2 % du niveau global des dépenses) mobilisés afin de résoudre les problèmes liés à la grève des enseignants, et les dépenses de carburant à la pompe engagés en hauteur de FCFA 221,1 milliards (représentant 15,3 % du niveau global des dépenses). S'agissant des performances enregistrées dans chaque domaine d'intervention, nous relevons que le domaine de l'éducation a obtenu une meilleure performance qui s'évalue à FCFA 754,4 milliards, soit 52,2 % du niveau global des dépenses. Suivi du domaine de soutien aux ménages avec FCFA 437,8 milliards de réalisation, soit 30,3 % du niveau global des dépenses.

Annexe 3 : Programmation des marchés publics

CATEGORIE DE MO/MOD	Programmation initiale		Programmation nette		Lancement AO					Attribution marchés				Signature marchés				Démarrage prestations				Réception prestations					
	Nombre de projets Programmés	Nombre de DAO Correspondants	Nombre de projets	Nombre de DAO correspondants	Nombre d'examens prévus (3)	Nombre de DAO examinés (4)	Nombre d'AO prévus (5)	Nombre d'AO effectivement lancés (6)	Nombre de projets correspondants (7)	Taux (%) de lancement d'AO par rapport		Nombre de marchés prévus (8)	Nombre de marchés effectivement attribués (9)	Taux (%) d'attribution de marchés par rapport		Nombre de contrats prévus (10)	Nombre de contrats effectivement signés (11)	Taux (%) de signature de marchés par rapport		Nombre de marchés prévus (12)	Nombre de marchés effectivement démarrés (13)	Taux (%) de démarrage des prestations par rapport		Nombre de prestations prévues (14)	Nombre de prestations effectivement réceptionnées (15)	Taux (%) de réception des prestations par rapport	
										Prévus	DAO examinés [(6) / (4)]			Prévus [(9) / (8)]	Lancés [(9) / (7)]			Prévus [(11) / (10)]	Attribués [(11) / (9)]			Prévus [(13) / (12)]	Marchés signés [(13) / (11)]			Prévus [(15) / (14)]	Prestations démarrées [(15) / (13)]
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	609	514	992	853	853	853	853	853	992	100	100,0	992	900	90,7	90,7	986	875	88,7	97,2	986	860	87,2	98,3	812	539	66,4	62,7
PROJETS/ PROGRAMMES	616	545	639	562	562	562	562	562	639	100	100,0	637	397	62,3	62,1	615	356	57,9	89,7	609	300	49,3	84,3	307	122	39,7	40,7
ETABLISSEMENTS PUBLICS	768	730	794	703	703	703	703	703	794	100	100,0	794	730	91,9	91,9	793	713	89,9	97,7	793	700	88,3	98,2	672	425	63,2	60,7
REGIONS	5 230	4 372	5 793	4 885	4 885	4 885	4 885	4 885	5 793	100	100,0	5 793	5 523	95,3	95,3	5 793	5 358	92,5	97,0	5 791	5 280	91,2	98,5	5 556	4 005	72,1	75,9
SDE	395	375	427	409	409	409	409	409	427	100	100,0	427	418	97,9	97,9	427	405	94,8	96,9	427	397	93,0	98,0	417	314	75,3	79,1
SDR	106	99	127	122	122	122	122	122	127	100	100,0	127	120	94,5	94,5	127	116	91,3	96,7	127	114	89,8	98,3	124	80	64,5	70,2
SDD	289	276	300	287	287	287	287	287	300	100	100,0	300	298	99,3	99,3	300	289	96,3	97,0	300	283	94,3	97,9	293	234	79,9	82,7
CTD	4 835	3 997	5 366	4 476	4 476	4 476	4 476	4 476	5 366	100	100,0	5 366	5 105	95,1	95,1	5 366	4 953	92,3	97,0	5 364	4 883	91,0	98,6	5 139	3 691	71,8	75,6
Conseils Régionaux	162	139	377	263	263	263	263	263	377	100	100,0	377	364	96,6	96,6	377	328	87,0	90,1	376	314	83,5	95,7	287	115	40,1	36,6
Public Independent Conciliators	/	/	3	3	3	3	3	3	3	100	100,0	3	3	100,0	100,0	3	3	100,0	100,0	3	3	100,0	100,0	3	2	66,7	66,7
Communautés Urbaines	230	229	351	348	348	348	348	348	351	100	100,0	351	220	62,7	62,7	351	172	49,0	78,2	351	137	39,0	79,7	297	56	18,9	40,9
Communes	4 443	3629	4635	3 862	3 862	3 862	3 862	3 862	4 635	100	100,0	4 635	4 518	97,5	97,5	4 635	4 450	96,0	98,5	4 634	4 429	95,6	99,5	4 552	3 518	77,3	79,4
TOTAL GENERAL	7 223	6 161	8 218	7 003	7 003	7 003	7 003	7 003	8 218	100	100,0	8 216	7 550	91,9	91,9	8 187	7 302	89,2	96,7	8 179	7 140	87,3	97,8	7 347	5 091	69,3	71,3

GLOSSAIRE

Affectation de recettes	Des recettes peuvent être, à titre exceptionnel, directement affectées, sans transiter par le budget général, à certaines dépenses ou structures (notamment des établissements publics administratifs)
Décret d'avance	Ouvertures ou annulations de crédits en gestion pour des besoins urgents non prévus dans la loi de finances initiale
Déficit public	Le déficit public additionne le solde budgétaire de l'Etat et celui des collectivités territoriales et des organismes sociaux
Dépenses brutes	Décaissements effectués dans l'année intégrant les remboursements et dégrèvements d'impôts
Dépenses nettes	Dépenses brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements
Dépenses fiscales	Dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes
Mission budgétaire	Ensemble de programmes concourant à une politique publique ministérielle ou interministérielle
Objectifs de performance	Les projets annuels de performances (PAP) des programmes comportent des objectifs qui expriment les priorités stratégiques de chaque programme. Les objectifs sont mesurés au moyen d'indicateurs de performances
Prélèvements obligatoires	Ensemble des impôts et des cotisations sociales
Principes budgétaires	Unité, universalité, annualité, non contraction des recettes et des dépenses, non affectation des recettes, sincérité
Produit intérieur Brut (PIB)	Indicateur de la richesse nationale, soit la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des branches de production
Programme budgétaire	Regroupement des crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions. Le programme est l'unité de spécialité des crédits et le niveau de l'autorisation de la dépense
Projets annuels de performances (PAP)	Annexes au PLF, qui développent par programme les crédits et différents éléments d'information (stratégie, actions, objectifs, résultats attendus)
Rapports annuels de performances (RAP)	Annexes au projet de loi de règlement, qui fournissent des éléments sur l'exécution budgétaire (écarts avec les prévisions, résultats et indicateurs)
Recettes brutes	Recettes encaissées, avant déduction des remboursements ou dégrèvements d'impôts
Recettes nettes	Recettes brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements d'impôts
Reports de crédits	Les autorisations d'engagement ou les crédits de paiement disponibles sur un programme en fin d'année peuvent être reportés sur l'année suivante, dans certaines limites
Solde primaire	Il est constitué de la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes, avant paiement des intérêts de la dette
Transfert de crédits	Modification de la répartition des crédits entre programmes de ministères distincts
Virement de crédits	Modification de la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère

TABLES DES MATIERES

SOMMAIRE.....	I
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES.....	II
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	IV
RESUME EXECUTIF	VI
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT	3
<i>I- Ressources du budget général.....</i>	3
1.1- Recettes budgétaires	4
1.1.1. Recettes internes.....	4
1.1.1.1 Recettes pétrolières	5
1.1.1.2. Recettes non pétrolières	5
1.1.1.2.1- Recettes fiscales	6
1.1.1.2.1.1- Recettes des impôts et taxes.....	6
1.1.1.2.1.2- Recettes douanières.....	8
1.1.1.2.2- Recettes non fiscales	9
1.1.2. Dons	11
1.2- Emprunts	11
1.2.1. Prêts.....	11
1.2.2. Émission des titres publics	12
1.2.3. Autres emprunts	13
<i>II- Ressources des CAS</i>	13
DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT	15
<i>I- Charges du budget général.....</i>	15
1.1- Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)	16
1.1.1. Dépenses de personnel	16
1.1.2. Dépenses de biens et services.....	16
1.1.3. Dépenses de transferts et subventions	17
1.2- Dépenses en capital	17
1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources internes	17

1.2.2. Dépenses d'investissement sur financement extérieur.....	18
1.3- Service de la dette publique.....	18
1.3.1. Service de la dette publique intérieure	18
1.3.2. Service de la dette publique extérieure	18
II- Charges des CAS.....	19
TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET	20
I. Soldes budgétaires	20
1.1. Solde budgétaire global	20
1.2. Solde primaire	20
1.3. Solde primaire non pétrolier	21
II. Financement.....	21
2.1. Emplois	21
2.2. Ressources	21
III. Indicateurs caractéristiques des finances publiques	22
3.1. Indicateurs de suivi du Programme Économique et Financier 2021-2024 ...	22
3.1.1. Critères quantitatifs	22
3.1.2. Cibles indicatives	22
3.2. Critères de convergence et indicateurs de la surveillance multilatérale de la CEMAC23	
3.2.1. Critères de convergence	23
3.2.2. Autres indicateurs de surveillance multilatérale	23
3.3. Gestion de la trésorerie.....	24
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFFICULTES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET.....	25
I- Mise en œuvre de la décentralisation	25
1.1. Exécution de la Dotation Générale de la Décentralisation	25
1.2. Exécution des dépenses de fonctionnement.....	25
1.3. Exécution des dépenses d'investissement.....	26
II- Mise en œuvre de la Budgétisation Sensible au Genre.....	26
III- Passation et exécution des marchés publics.....	27
3.1. Programmation des marchés publics	27
3.2. Passation des marchés publics.....	28
3.3. Exécution des marchés publics.....	29

3.4. Faits majeurs relevés dans la passation et l'exécution des marchés publics	30
3.5. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique	30
IV- Gestion de la dette flottante.....	32
4.1. Résultats de l'audit.....	32
4.2. Mécanismes d'apurement	32
V- Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget.....	33
5.1. Recours abusif aux procédures dérogatoires.....	33
5.1.1. Recours aux avances de trésorerie	33
5.1.2. Régies d'avances	33
5.2. Reporting financier	34
5.3. Autres difficultés.....	34
ANNEXES	IX
GLOSSAIRE	XII
TABLES DES MATIERES	XIII